

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-cinquième séance – Mardi 20 novembre 2012, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Michel Amaudruz, Luc Broch, M^{mes} Sandrine Burger, Marie Gobits, M. Jean-Charles Lathion, M^{mes} Annina Pfund et Julide Turgut Bandelier.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani, maire, M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, M^{me} Esther Alder, MM. Sami Kanaan et Guillaume Barazzone, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 9 novembre 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 novembre et mercredi 21 novembre 2012, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, je vous présente notre nouveau collègue conseiller administratif, M. Guillaume Barazzone, et je me fais un plaisir de l'applaudir... (*Applaudissements nourris.*) Je lui souhaite bon vent parmi nous.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, nous avons la chance aujourd'hui d'accueillir les élèves de l'Ecole de culture générale Henry-Dunant et du Centre de la transition professionnelle. Si vous allez dans la salle des pas perdus, vous verrez une exposition photos ainsi qu'un film. C'est une école qui est particulièrement engagée maintenant sur un très beau projet de solidarité internationale, que nous subventionnons via la Délégation Genève Ville Solidaire – pour celles et ceux qui se questionnent sur les fonds qui sont alloués.

Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, vous avez la chance d'avoir une bonne quarantaine d'élèves qui à la fois vont assister de manière particulièrement attentive à vos débats – qui seront, je l'espère, de qualité – mais qui surtout, dans la salle des pas perdus, pourront vous expliquer le travail qu'ils font avec le centre Rafiki au Kenya. A celles et ceux qui seraient encore un peu dubitatifs par rapport à l'utilité des fonds alloués, qui ne comprendraient pas toujours pourquoi le Conseil administratif ainsi qu'une majorité de ce plénum souhaitent allouer 0,7% du budget à la solidarité internationale, à celles et ceux qui sont intéressés, je propose d'aller dans la salle des pas perdus et de discuter avec leurs jeunes concitoyens qui ont pris la peine de venir en grand nombre, à la fois pour les observer, mais également pour dialoguer avec eux. Merci de votre attention. (*Applaudissements.*)

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, j'ai un nombre important de communications à vous faire. Je vous remercie d'avance de votre silence. D'abord, je salue à la tribune notre ancienne collègue, M^{me} Odette Saez. (*Applaudissements.*)

Comme M^{me} Salerno, je tiens à saluer à la tribune les élèves de l'Ecole de culture générale Henry-Dunant (ECG) et du Centre de la transition professionnelle (CTP), notamment aussi les enseignants: M. Bilal Ramadan de l'ECG, et MM. Philippe Schneider, Jean Cornut et Eric Comet du CTP. Soyez les bienvenus! (*Applaudissements.*)

Le bureau adresse ses sincères condoléances à notre collègue Morten Gisselbaek pour le décès de son papa, Evald Gisselbaek.

Le vendredi 30 novembre, vous êtes toutes et tous invités, pour la 35^e Course de l'Escalade, sous la tente qui se trouve déjà devant le Mur des réformateurs, dans le parc des Bastions. Vous savez que, ce vendredi, il y aura déjà la Course du Duc et le Walking. Vous savez aussi que, traditionnellement, nous invitons, pendant la pause, les députés du Grand Conseil qui siègent ce jour-là. Cette année, pour la 35^e Course de l'Escalade, votre président étant aussi membre du comité, le comité a décidé d'inviter l'ensemble des membres du Conseil municipal et du Conseil administratif, avec le Grand Conseil – les gens qui siègent ici et aussi au Grand Conseil auront peut-être deux assiettes... Nous vous attendons donc sous la tente vendredi 30 novembre, de 19 h à 20 h 30. Vous recevrez tous une invitation, mais je vous le dis déjà ce soir.

Le bureau a fait son voyage officiel aux Sables d'Olonne, où nous avons été reçus, entre autres, par M. Bruno Retailleau, président du Conseil général et sénateur de Vendée, et par le maire des Sables d'Olonne. Je tiens à préciser que les conjoints qui ont fait le voyage ont payé leur billet easyJet de Genève jusqu'à Nantes, le transfert de Nantes aux Sables d'Olonne, ainsi que leur logement.

Le bureau a la joie d'annoncer la naissance ce matin, sous le coup de 5 h, d'un petit Hans, fils de notre collègue Marie Gobits. Nous souhaitons à toute la famille un grand bonheur. (*Applaudissements.*)

M^{me} la vice-présidente, Sandrine Salerno, nous prie d'excuser son absence durant nos séances de demain, 21 novembre. Aujourd'hui, M^{me} Esther Alder, conseillère administrative, devra nous quitter à 18 h 15, mais sera de retour pour notre séance de 20 h 30.

Le président et son bureau félicite M. Gabriel Barrillier pour sa brillante élection à la présidence du Grand Conseil. (*Applaudissements.*)

Je terminerai par une allocution de bienvenue à notre nouveau conseiller administratif Guillaume Barazzone.

Monsieur le conseiller administratif et cher Guillaume, au nom du Conseil municipal, j'ai le rare privilège, après l'allocution prononcée pour le départ au Conseil d'Etat de M. Pierre Maudet que vous remplacez, de prononcer ce soir cette brève allocution et de vous souhaiter surtout une cordiale bienvenue.

Pour celles et ceux qui ne le sauraient pas encore, «Barazzone», cela s'écrit avec deux z, un r et un n!

Quel sens du devoir que de siéger immédiatement et à quelques jours du budget!

Quelques infos sur vous, Monsieur le conseiller administratif, recueillies au hasard. Né il y a trente ans en ville de Genève, originaire d'Avusy, vous avez la double nationalité suisse et européenne par l'Italie.

Guitariste, même un certain temps dans un groupe de hard rock, vous aimez les sports d'équipe, footballeur en 5^e ligue, également basketteur à Chênois, et cela peut vous servir dans le cinq de base que vous venez de rejoindre en Ville de Genève.

Issu d'une lignée de médecins – je connais bien votre père que j'ai côtoyé aux HUG – vous avez contracté le virus de la politique à la table familiale, avec le regretté Jean-Philippe Maitre, l'ami de votre famille.

Vous avez voyagé dans une cinquantaine de pays. En effet, à 18 ans, avec quelques amis, plutôt que de foncer vers des études, vous avez pris le temps d'éprouver le vaste monde: Bangkok-Genève sans prendre l'avion, Shanghai-Jérusalem en passant par la Russie, puis le parfait trilingue que vous êtes – six mois à Berlin et un an à New York – s'est adonné au droit, aux Universités de Genève et Zurich, en complétant ce cursus par un master en droit à la Columbia University à New York.

Vous débutez alors une carrière professionnelle d'avocat, avec une carrière politique aussi bien remplie. Entré au Parti démocrate-chrétien à 18 ans, vous êtes élu au Conseil municipal de notre Ville en 2003, puis au Grand Conseil en 2005, et réélu en 2009.

Je l'ai dit, c'est au Conseil municipal de la Ville de Genève que vous avez commencé votre parcours politique en 2003, en particulier au sein de la commission des arts et de la culture. Aujourd'hui, neuf ans plus tard, vous revoilà comme conseiller administratif. Alors, après le coup de cœur de mon ami Alain Morisod, je vous souhaite, au nom du Conseil municipal, une cordiale bienvenue et vous dis bon travail, cher Guillaume! (*Applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs, je dois tout de même vous lire formellement la lettre du Conseil administratif concernant l'entrée en fonction de M. Barazzone:

Lecture de la lettre:

Genève, le 16 novembre 2012

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Au cours de sa dernière séance, le Conseil administratif a procédé à l'entrée en fonction de son nouveau membre, M. Guillaume Barazzone, conseiller admi-

Questions orales

nistratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, pour la durée de la législature en cours, soit jusqu'à 2015.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé d'affecter la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) au département des finances et du logement (DFL).

Pour le reste de l'administration municipale, l'attribution des départements et la répartition des services demeurent inchangées.

M. Guillaume Barazzone est nommé suppléant de M^{me} Sandrine Salerno.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

3. Questions orales.

M. Rémy Pagani, maire. J'ai un complément de réponse à donner à une question orale qui m'a été posée le 30 octobre. M. Holenweg m'avait interpellé sur ma présence ou non au conseil d'administration des Transports publics genevois (TPG). J'ai répondu de manière erronée, puisque j'imaginai que les lois ne s'appliquaient pas rétroactivement, mais elles s'appliquent. En l'occurrence, nous avons reçu une lettre – que je vous ferai distribuer – du Conseil d'Etat, qui enjoint au Conseil administratif de me virer le 1^{er} décembre et de me remplacer par une autre personne à choix du Conseil administratif. Evidemment, nous nous réservons de pouvoir prendre position par rapport à cette lettre du Conseil d'Etat, parce que, juridiquement, il doit me révoquer, puisqu'il m'a nommé; j'ai un avis de nomination que vous avez toutes et tous reçu par la *Feuille d'avis officielle*. Il doit me révoquer mais, en l'occurrence, les conditions de la révocation ne sont pas remplies. Il s'agira donc d'examiner cette question juridiquement.

Je vous laisse prendre aussi connaissance de l'article figurant dans *Le Courrier*, qui explique que lors d'un débat du Grand Conseil un député a déposé un amendement, à mon avis complètement inique, pour interdire la présence de magistrats au conseil d'administration. J'ai déposé un rapport sur la stratégie que mènent les Transports publics genevois et c'est par mesure de rétorsion, du fait de ce rapport, qu'on veut mettre fin à mon mandat de représentant de la Ville. Voilà, je vous remercie de votre attention.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. En lien avec deux questions qui m'ont été posées en octobre, j'informe ce Conseil qu'à la suite des problématiques rencontrées au centre sportif du Bout-du-Monde, avec la fréquentation indue de personnes qui n'y venaient pas pour des raisons sportives, nous avons mobilisé deux agents de l'Unité de sécurité préventive du département de la culture et du sport. Ils sont présents de manière très fréquente et assidue et ont déjà constaté une baisse du problème, dû aussi au fait du changement de saison et des abris de protection civile qui sont ouverts. Ils resteront pourtant présents ces prochaines semaines, voire les prochains mois, pour garantir que les usagers sportifs puissent utiliser les vestiaires et pour pouvoir préparer aussi la belle saison dès le printemps prochain, où on risque de voir le retour du problème. Nous suivons donc la situation de près, afin de rétablir la confiance dans le centre sportif du Bout-du-Monde.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, pour rebondir par rapport aux mesures prises sur le site sportif du Bout-du-Monde, sachez que mon département a facilité l'accès à l'hygiène la plus élémentaire pour toutes les personnes qui aujourd'hui, pour des raisons X ou Y, ne peuvent pas se doucher, soit par manque de confort chez elles, soit parce qu'elles n'ont pas de domicile.

Au niveau des associations, des mesures ont été proposées. Le Caré, association qui accueille des personnes en grande précarité, étudie la possibilité d'ouvrir plus ses espaces pour permettre un accès supplémentaire aux douches. Le Point d'eau, qui est situé sur le périmètre de Chandieu, a doublé ses horaires d'ouverture; c'est un espace qui, aujourd'hui, est ouvert toute la journée. Ensuite, comme l'a dit M. Sami Kanaan, avec l'ouverture des abris de protection civile, ce sont encore des possibilités supplémentaires d'accès à l'hygiène qui sont offertes par la Ville de Genève. Puis, évidemment, nous continuerons au niveau du département de réfléchir sur ces accès auxquels peuvent aspirer ces gens en grandes difficultés, cela veut dire l'accès à l'hébergement, l'accès à l'hygiène... (*Brouhaha.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, vous avez la buvette et la salle des pas perdus pour continuer à discuter. Là, nous écoutons M^{me} Alder, qui nous dit des choses importantes. Poursuivez, Madame Alder!

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Je disais que le département examine les possibilités pour étendre l'offre aux personnes qui, aujourd'hui, n'ont pas accès à l'hygiène, à un hébergement, ou tout simplement à des repas, sachant que ces besoins aujourd'hui ne sont pas totalement couverts.

Questions orales

Je vous l'ai dit – peut-être que le brouhaha vous a empêchés d'entendre mes propos – par rapport à l'accès aux douches, le Caré réfléchit à un accès facilité aux douches, puisqu'il en a un certain nombre. Le Point d'eau à la rue Chandieu a doublé ses horaires d'ouverture. Puis, avec l'ouverture des abris de la protection civile, des possibilités supplémentaires sont offertes pour les personnes en grande précarité.

M. Alexandre Wisard (Ve). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani, maire de Genève, et concerne la parole donnée... Vous vous souvenez sans doute que le 3 septembre 2012 M. Pagani était venu avec un projet, la proposition PR-994, dont il demandait l'urgence. C'était la troisième étape des travaux sur la plaine de Plainpalais et M. Pagani nous avait dit qu'il avait donné sa parole et qu'il déposait donc cette proposition en septembre, comme promis. Dans ce même débat, il nous avait donné sa parole qu'il déposerait le crédit de réalisation de la Nouvelle Comédie ainsi que la demande de crédit de rénovation et d'extension du Musée d'art et d'histoire d'ici à la fin de l'année 2012... Comme il ne nous reste plus qu'une session, celle du budget, j'aimerais savoir pourquoi M. Pagani ne respecte pas sa parole consistant à déposer ces deux demandes de crédit avant la fin de l'année.

M. Rémy Pagani, maire. D'abord, je répondrai demain en ce qui concerne les délais. Monsieur le conseiller municipal, vous comprendrez que quand les investissements sont fixés à 150 millions de francs et qu'ils sont réduits à 110 millions de francs, il s'agit de faire en sorte que, dans le PFI, la «bosse du dromadaire» – comme vous l'appellez – soit un peu repoussée. On essaie donc d'agir avec parcimonie et prudence, mais cela n'empêche pas que je tiendrai ma parole et je vous indiquerai quand je déposerai ces crédits de réalisation.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse d'abord à M. Pagani, puis à M. Barazzone. J'ai lu dans la presse de ces derniers jours que la Ville ne veut plus ramasser les poubelles au bas des immeubles. A mon avis, à ce moment-là, M. le maire n'était plus en charge du département de M. Barazzone, ce dernier ayant pris ses fonctions; j'aimerais donc qu'il nous dise pourquoi il a fait une telle annonce sur un sujet qui, finalement, sera repris par M. Barazzone. Puis, je pose ma question à M. Barazzone: qu'entend-il faire à ce sujet? Je pense que c'est une fausse bonne idée et je l'invite à l'abandonner.

M. Rémy Pagani, maire. Je répondrai concernant un de mes dossiers, à savoir Artamis, où nous essayons de créer un écoquartier. Un écoquartier veut dire

faire des économies en ce qui concerne les transports, notamment les transports des déchets, Monsieur le conseiller municipal. En l'occurrence, il est nécessaire d'étudier la possibilité que les gens prennent leur poubelle, non pas juste pour la descendre dans le local à poubelles de leur immeuble, mais pour la déposer une vingtaine de mètres plus loin, dans une sorte de terrier – c'est le nom donné par les spécialistes. D'ailleurs, c'est une pratique répandue dans l'Europe entière. Il faut faire en sorte de mettre un curseur dans ce grand conteneur, qui sera évidemment en sous-sol, pour qu'un camion vienne le vider quand il sera rempli. Nous étudions cette proposition pour Artamis, mais également pour d'autres endroits. Aujourd'hui, d'autres complexes immobiliers se créent, d'ailleurs par des promoteurs privés, et cette solution est envisagée pour ces nouveaux complexes. C'est à ce titre-là que, ad interim, j'ai soutenu cette proposition comme expérimentation. Mais je laisse le soin à M. Barazzone de faire ce qu'il jugera bon concernant ces questions-là.

En tout cas, concernant la problématique d'Artamis, cette proposition a été discutée avec l'ensemble des opérateurs, c'est-à-dire les trois entités: la Codha, la Fondation pour le logement social de la Ville de Genève et la Coopérative des Rois, qui sont tombées d'accord avec cette formule.

M. Simon Brandt (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno et concerne Naxoo. Depuis maintenant une semaine – je pense que vous le savez – le groupe UPC Cablecom, suite à une décision de M. Prix, a aboli le cryptage de base numérique auprès de tous ses abonnés, ce qui a eu pour effet de démultiplier le nombre de chaînes gratuites auprès des abonnés du groupe Cablecom. Suite à cela, le groupe Swisscom, par l'intermédiaire de Swisscom TV, a procédé à la même opération marketing et offre une cinquantaine de chaînes gratuitement à tout abonné Swisscom pour la téléphonie fixe et l'internet.

Ma question est la suivante: est-ce que Naxoo va aligner son offre sur celles de la concurrence? Sachant que s'il ne fait rien, Naxoo va perdre de sa valeur et ne sera plus vendable, parce qu'il aura perdu tous ses clients, faute de s'aligner sur les offres du marché.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je réponds à cette question, étant donné que je suis en charge du dossier depuis le départ de notre collègue Pierre Maudet. Vous êtes bien informé, Monsieur Brandt, c'est effectivement une analyse et un questionnement qui sont pertinents. Cela dit, vous en conviendrez avec moi, c'est au conseil d'administration de la société que vous devriez poser votre question. Vous savez également que j'ai pris rendez-vous avec la commission des finances en tant que représentante de l'actionnaire majoritaire,

avec 51% – 49% de la société étant en main de UPC Cablecom. S’agissant de la stratégie de l’entreprise, ce n’est pas uniquement le Conseil administratif que vous devriez entendre, mais bien le conseil d’administration, à tout le moins son président.

Pour le reste du dossier, qui est complexe, nous pourrions en discuter intelligemment, puisque vous êtes si bien informé, en commission des finances.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s’adresse à notre ministre des finances. Le Conseil d’Etat a rendu public mercredi dernier l’indice général de capacité financière des 45 communes genevoises pour 2013. Pour ceux qui ne le sauraient pas, l’indice permet de calculer la répartition de l’impôt entre la commune de domicile et la commune de travail, et un certain nombre de prestations et de charges financières. L’indice de la Ville de Genève a légèrement progressé d’un demi-point, on est passé à 127,43. Avant de nous autocongratuler sur la bonne santé financière de notre bonne commune de gauche, surtout si on la compare à la santé cacochyme du Canton de droite, je voudrais qu’on soit sûr que cette bonne santé financière et l’amélioration de cette bonne santé n’entraînent pas, de la part du Canton, des ponctions supplémentaires sur le budget de la Ville et sur les ressources de la Ville, pour les balancer dans quelque fonds intercommunal ou dans son propre budget.

Est-ce que l’amélioration de l’indice général de capacité financière de la Ville va finir par coûter à la Ville de Genève, ou est-ce que cela va lui rapporter?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, l’amélioration de la capacité contributive des citoyens de la Ville va coûter, en ce sens qu’elle permettra à la Ville de Genève d’être plus solidaire en termes de péréquation intercommunale vis-à-vis des autres communes. Cela fait partie de l’actuel dispositif de péréquation intercommunal et cela ne pose aucun problème au Conseil administratif.

Quant aux vellétés du Conseil d’Etat et du parlement cantonal de tarir les recettes de la Ville de Genève, ces derniers n’interviennent pas via la capacité contributive de nos concitoyens, parce que, même si elle est bonne, ce n’est pas la meilleure. Ils le font via d’autres dispositifs – vous les avez en mémoire – c’est la volonté de modifier complètement la péréquation intercommunale, qui ferait perdre 130 millions de francs à la Ville de Genève; c’est la volonté de supprimer la taxe professionnelle, soit 120 millions de moins pour la Ville de Genève; c’est également la volonté d’avoir un taux unique à 13% pour les entreprises, soit 50 à 70 millions de moins pour la Ville de Genève.

Vous savez également que la santé financière de l'Etat est au plus mal et, en ce sens-là, les différents départements ont en effet à craindre des transferts de charges dans certains domaines. Je pense notamment à notre nouveau collègue, M. Barazzone: lorsqu'on entend les déclarations du conseiller d'Etat Pierre Maudet, on a fort à craindre un transfert des charges de police du Canton vers les communes.

M. Rémy Burri (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Au mois de mars 2012, nous avons voté la proposition PR-912 pour l'aménagement de l'accès à l'école des Genêts, côté Petit-Saconnex. Il s'agissait notamment d'aménagements de sécurité. Monsieur Pagani, j'aimerais savoir où vous en êtes avec cette proposition, cela pour garantir la sécurité des itinéraires scolaires et des enfants qui vont à l'école des Genêts. J'imagine que vous n'avez pas la réponse en tête, mais que vous vous ferez un plaisir de me répondre demain. Merci.

M^{me} Olga Baranova (S). Ma question s'adresse à M. le député Guillaume Barazzone. Rassurez-moi, Monsieur, s'il vous plaît: votre nouvelle activité au sein du Conseil administratif de la Ville de Genève ne va-t-elle pas empiéter sur votre mandat de député au Grand Conseil?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, j'ai annoncé lors de ma campagne électorale que je démissionnerais du Grand Conseil dès que j'entrerais en fonction, ce qui est le cas depuis quelques jours. Je tiendrai ma promesse et j'annoncerai très bientôt ma démission au Secrétariat général du Grand Conseil. Je pense que je siégerai encore une dernière fois pour dire au revoir à mes collègues, lors du premier jour de la prochaine session, et j'aurai certainement déjà démissionné le vendredi.

M. Carlos Medeiros (MCG). Je voulais poser la même question à M. Barazzone, car je pensais qu'éthiquement ce n'était pas très défendable. Il a donné la réponse, merci, Monsieur Barazzone, et soyez le bienvenu parmi nous!

M^{me} Martine Sumi (S). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, en charge entre autres des équipements sportifs de la Ville de Genève. Ma question s'inscrit particulièrement bien dans sa déclaration de tout à l'heure sur les nuisances dans nos équipements. Le sauna de la piscine des Vernets a été vandalisé, des sacs plastiques ont été glissés dans le chauffage, ce qui est particulièrement bête

et dangereux. Apparemment, le personnel sait qui a fait cela, à savoir des jeunes gens. J'aimerais savoir si, d'une manière générale dans ce genre de situation, une plainte est déposée, si l'assurance responsabilité civile des parents est activée et quand la réparation sera faite.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, en règle générale, en Ville de Genève toute atteinte aux biens, a fortiori aux personnes, fait l'objet d'une plainte, même s'il s'agit de mineurs. Systématiquement, on porte plainte auprès du Parquet, par exemple en cas de tags ou de poubelles vandalisées. Il est vrai qu'il n'y a pas forcément de procédure ouverte en cas de bagatelle. Cela, c'est une règle générale. On peut aussi imaginer une réaction plus pédagogique avec les parents, s'il s'agit d'un mineur qui a fait une grosse bêtise, car forcément les parents sont impliqués.

Là, il faut que je me renseigne pour savoir si le sauna de la piscine des Vernets est réparé et quand son ouverture est prévue. Je vous répondrai demain.

En moyenne, et c'est regrettable, on constate une tendance à l'augmentation d'attitudes inciviles par rapport aux biens publics, par rapport aux comportements, à la coexistence dans les lieux publics, surtout aux Vernets où il y a une très forte fréquentation. Il est donc d'autant plus essentiel que les gens respectent les règles de coexistence. D'ailleurs, la surveillance a été intensifiée, typiquement pour la douche préalable avant d'aller dans le bassin et c'est assez bien respecté dans l'ensemble.

M. Pierre Gauthier (EàG). Comme l'a rappelé tout à l'heure notre collègue Sormanni, nous avons été informés par la presse du projet de transférer la responsabilité des poubelles de la Voirie aux habitants, et de leur demander d'apporter eux-mêmes leurs ordures ménagères dans des points de collecte. Si le Conseil administratif devait persister dans cette idée, la question est: avez-vous pensé aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite, voire aux handicapés, et aux postes de travail qui seront certainement supprimés dans les services de la Voirie?

Le président. Il vous sera répondu demain.

M^{me} Marie Barbey (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur le maire, depuis quelques semaines, vous semblez très enclin à vous occuper de tout sauf de votre dicastère, à savoir l'aménagement. Or il y a du travail. Par exemple, le cas des travaux en haut de la rue de Saint-Jean censés être terminés depuis cet

été: un trottoir est totalement défoncé, il a été ouvert cet été et laissé à l'abandon depuis, ce qui a le chic d'exaspérer les habitants du quartier qui ne voient aucun ouvrier terminer ces travaux depuis maintenant bientôt trois mois. La conséquence est également que l'arrêt de bus «Jean-Jacques» a dû être déplacé dans la rue du Beulet, et que le passage sur ce trottoir est vraiment malaisé, notamment pour les personnes âgées.

J'aurais souhaité savoir pour quelle raison ce trottoir n'était toujours pas terminé et quand cela sera fait.

Le président. Il vous sera répondu demain, Madame.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Ma question s'adresse à la magistrate Sandrine Salerno. Par rapport au courrier d'information qui nous a été transmis, dans une très louable intention, par M^{me} Pérez concernant la villa Ambrosetti, j'aimerais savoir s'il y a eu une enquête afin de déterminer la source de la fuite, soit dans vos services, soit au Tribunal des baux et loyers.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Non, il n'y a pas eu d'enquête pour connaître la source de la fuite. Cela dit, vous le savez aussi bien que moi, à partir du moment où il y a un arbitrage devant la justice, les pièces sont accessibles à chacun, on peut avoir accès au mémoire de la partie adverse. N'importe quel quidam peut aussi avoir accès aux pièces – je me suis renseignée – et, à partir de là, chercher l'origine de la fuite serait inutile. Nous n'avons donc pas fait cette recherche et nous n'allons pas l'entreprendre.

M. Lionel Ricou (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne la pseudo piste cyclable située au quai des Vernets. Le quai des Vernets est le quai qui se trouve entre le pont des Acacias et le pont Wilsdorf. Le long de l'Arve, il existe une espèce de bande terreuse que l'on appelle une piste cyclable. Cela fait des années que cette piste est impraticable dès qu'il pleut, et même quand il ne pleut pas elle est difficilement praticable. De plus, elle peut être dangereuse pour les cyclistes si une portière de voiture s'ouvre à proximité. Ma question est de savoir si vos services ont l'intention de goudronner cette piste cyclable. Merci.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, je profite pour vous dire, au vu de vos différentes interpellations, qu'on ne peut pas me reprocher de ne rien

Questions orales

faire en ce qui concerne l'aménagement et les constructions dans cette ville. Bien au contraire! Cela pour répondre aux sarcasmes de la précédente intervention.

En ce qui concerne cette piste cyclable – parce que c'est une piste cyclable, Monsieur le conseiller municipal – j'ai été plusieurs fois interpellé à ce sujet déjà durant la précédente législature. Je redis qu'il y a des pistes cyclables, d'ailleurs elles sont même demandées par les cyclistes, prévues aussi pour laisser passer les ruissellements de l'eau. Il ne s'agit pas de bétonner et de rendre imperméable tout le terrain mis à disposition de la population. Cette piste cyclable est en gravier concassé et s'il faut le remettre à niveau, tel qu'il était il y a cinq ans, nous y pourrions. Toujours est-il que, pour l'instant, cette piste cyclable est telle que nous l'avons conçue.

On pourra revoir évidemment cette conception si vous nous envoyez une lettre. Le cas échéant, comme la voie verte passera par là, nous étudierons les effets du temps sur cette manière de concevoir une piste cyclable.

M. Pierre Rumo (EàG). En premier lieu, je félicite encore une fois M. Guillaume Barazzone pour sa brillante élection. Ma question s'adresse à lui. En date du 12 novembre 2012, M. Rémy Pagani a présenté à la presse un projet de règlement de la police municipale. Certains ont évoqué un camouflet à votre égard, Monsieur Barazzone, puisque vous entriez en fonction deux jours après. Toutefois, vous n'avez pas voulu vous exprimer à ce jour sur cette question.

Je rappelle que le Conseil administratif in corpore, avec quatre membres à l'époque, avait décidé des quatre priorités – dont notamment la lutte contre les nuisances sonores dont vous avez fait un des axes principaux de votre campagne, Monsieur Barazzone – et des conditions et moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces priorités, que devait remplir ce nouveau règlement. L'exécutif a choisi Bernard Ziegler, ex-conseiller d'Etat, pour rédiger ce règlement dans les plus brefs délais.

En faisant appel à cet avocat, l'exécutif de notre Ville ne vous a-t-il pas rendu service, puisqu'il a choisi un expert considéré par certains comme le meilleur juriste de notre République? D'autre part, M^e Ziegler n'aurait-il pas pu ou dû refuser ce mandat, puisqu'il savait qu'un nouveau conseiller administratif allait être élu le 4 novembre et que son ancien stagiaire avait de fortes chances de l'emporter ce jour-là? En tout cas, sachez que les commissaires de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication vous entendront très prochainement sur cette question.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Monsieur Rumo, pour cette question. Il s'agissait d'une décision collégiale de mes collè-

gues. S'agissant du règlement, je réserve encore ma position, puisqu'il faut que je l'étudie avec mes services en tenant compte des nouvelles évolutions au niveau cantonal. Vous savez que le conseiller d'Etat en charge de la police a demandé à toutes les communes du canton de bien vouloir répondre à un questionnaire concernant d'éventuelles nouvelles prérogatives des policiers municipaux dans les communes. Or, aujourd'hui, je me suis aperçu que la Ville était la seule commune à ne pas avoir répondu à ce questionnaire.

Je veux que la discussion qui concerne les prérogatives des policiers municipaux se fasse en tenant compte des évolutions futures qui ne manqueront pas d'arriver. A ce titre-là, je souhaite que la Ville de Genève puisse faire valoir ses arguments, que ceux qui seront développés tiennent compte de ce qui se passe sur le terrain. Je souhaite que le commandant Dimier ainsi que ses services puissent faire un bilan. J'ai demandé que cela soit fait au plus vite, puisque nous avons déjà dix jours de retard s'agissant du délai qui nous était imparti, et qu'on fasse remonter très rapidement les différents points de vue des agents en matière de prérogatives.

Monsieur Rumo, vous avez évoqué la lutte contre le bruit. J'en ai parlé durant ma campagne et je crois que c'est un souci partagé par mes collègues. Mais cela va au-delà des simples priorités qui ont été fixées dans le règlement. Ce que j'ai proposé à M. Bertinat, qui m'a gentiment adressé une missive, c'est de venir vous voir en commission très rapidement, dès que j'aurai étudié la question à fond, que j'en saurai un peu plus sur ce qui va se passer au niveau cantonal. Je pense que ce serait une erreur monumentale d'arrêter dans le marbre un certain nombre de principes pour devoir les changer quelques mois plus tard, une fois que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil auraient, par hypothèse, renforcé les compétences des policiers municipaux.

Voilà, de manière très générale, ce que je peux vous dire à ce stade. Je ne m'exprimerai pas sur le texte et sur les aspects juridiques, je veux pouvoir en discuter avec mes collègues le cas échéant. Mais j'insiste pour que la Ville, qui est une des plus grandes communes de ce canton, qui est dotée du plus grand corps d'agents de la police municipale, puisse répondre rapidement au niveau cantonal, pour que son avis soit pris en compte dans la définition des différentes tâches des policiers municipaux dont il est question depuis un certain nombre de mois.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur Pagani, on s'est fait «gratter», au propre comme au figuré, deux places de parc en zone bleue dans ma rue... Je veux bien que cela soit lié aux travaux du CEVA, que vous nous renvoyiez toujours aux CFF, mais je vous demande de vous renseigner et de bien vérifier qu'on les remette quand le passage, créé exprès pour l'arrivée de camions sur le chantier, sera devenu inutile.

Questions orales

Je voudrais ajouter que dans les dossiers judiciaires il y a une couverture par le secret de fonction, de sorte que les informations ne se promènent pas en dehors des tribunaux...

M. Rémy Pagani, maire. Madame, si j'ai bien compris, on vous a enlevé deux places de parking en zone bleue. D'abord, il faut savoir que les zones bleues relèvent de la Fondation des parkings et que nous n'avons pas notre mot à dire si ce n'est un préavis à donner quand la Fondation des parkings nous demande d'inscrire ces zones bleues. Mais elle ne nous demande pas un préavis quand elle décide de les enlever.

Ensuite, un principe a été adopté par le Canton en ce qui concerne le chantier du CEVA, c'est de faire en sorte que toutes les places de parking qui ne seraient momentanément plus accessibles, à cause le chantier du CEVA, soient remises à disposition dans d'autres endroits du quartier ou de la zone. Je vous signale, par exemple, que sur le plateau de Champel il y a maintenant un immense parking, que je ne trouve pas très esthétique... Toujours est-il que j'ai constaté, comme vous, que les responsables du CEVA, qui sont des fonctionnaires du Canton, se tiennent à ces engagements.

M. Alberto Velasco (S). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. Elle concerne le monument, à la rue Dancet, des combattants suisses de la guerre d'Espagne, qui étaient partis en Espagne pour défendre la République espagnole. Ce monument sert de parc à motos, cela dans une totale indifférence, alors qu'il représente quand même pour notre cité un pan d'histoire important et des gens qui ont donné leur vie, simplement par idéal. C'est triste de voir à quel point la Ville se fout totalement de ce monument!

De l'argent a été dépensé pour ce monument, par respect pour l'histoire; j'aimerais qu'on le protège avec une petite barrière, pour signifier que c'est un lieu où certaines citoyennes et certains citoyens peuvent se recueillir. Il faudrait mettre un point final à ce parking de motos devant ce monument historique qui représente quand même un pan de notre histoire.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le conseiller municipal, vous ne pouvez pas dire que la Ville méprise ce monument, bien au contraire. Vous avez vu comme moi les statistiques à propos de l'augmentation des scooters et de la stagnation des immatriculations de voitures. C'est un bien que les gens ne pensent plus qu'il faille se déplacer avec des tonnes de ferraille autour de soi. Je pense que l'usage des scooters est un élément positif, quoique au niveau de la motorisation

cela reste encore du thermique. Toujours est-il que, pour résoudre le problème des places pour les scooters, il faut en créer sur la chaussée, et c'est ce que nous nous employons à faire de plus en plus. Dès le moment où nous aurons créé suffisamment de places pour les scooters, la police municipale agira pour faire en sorte que les gens stationnent leurs scooters sur les places qui leur sont destinées.

Cela étant, je suis responsable de l'entretien des fontaines et des monuments, et il y en a un nombre considérable. Je retiens votre proposition, pour essayer de faire en sorte que ce monument reste digne de celles et ceux qui ont donné leur vie pour la République espagnole. Vous savez, comme moi, à quel point le Conseil administratif tient aux notions républicaines.

M. Pierre Vanek (EàG). Un de mes préopinants a déjà posé une question concernant Naxoo Genève. J'ai une question sur le même sujet qui concerne M^{me} Salerno. Il y a six mois le Conseil administratif déposait une proposition PR-963, ficelée manifestement à la va-vite, proposant une vente de Naxoo sous prétexte que sa mission était accomplie du fait que tous les foyers genevois disposaient de télévision par câble, un peu comme si on entreprenait de vendre les Services industriels de Genève sous prétexte que tous les foyers genevois disposent d'électricité! Ensuite, il a fallu un certain temps et un certain nombre de péripéties pour que les élus, comme les citoyens, puissent se faire une idée réelle de la situation de cette société, notamment en lien avec la problématique de la convention d'actionnaires qui nous lie à Cablecom dans cette société.

Madame la conseillère administrative, vous avez repris le dossier et vous avez parlé d'un rendez-vous avec la commission des finances. En effet, nous devons en parler à la commission des finances, mais, à ma connaissance, à ce stade – j'ai consulté le président de la commission – ce rendez-vous n'est pas fixé. Ma question visait à clarifier ce point: quand serez-vous en état de nous présenter un scénario concernant Naxoo, qui garantisse le maintien du contrôle public sur cette infrastructure, qui permette d'aller dans le sens de garantir les emplois, de faire sauter le garrot de la convention d'actionnaires avec Cablecom et qui mette cette société devant ses responsabilités?

Je crois que nous avons un besoin urgent de réponses à ces questions et de tracer une voie pour nous sortir de la situation actuelle. La question du préopinant conduisait à mettre en évidence aussi, à sa manière, ce fait-là. Je serais heureux d'avoir la réponse à ces questions, non seulement le moment du rendez-vous, mais également quelques éléments quant au contenu de celui-ci.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Vanek, je serai en mesure de venir devant la commission des finances à la fin de l'année,

Questions orales

avec toute une série d'éléments factuels qui intéressaient le Conseil administratif. Le Conseil administratif pensait n'avoir pas assez d'éléments, notamment des éléments juridiques liés à la convention d'actionnaires; certaines questions ont été posées également à la commission des finances, notamment par M. Menoud, à qui je dois des réponses. J'ai aujourd'hui des réponses tout à fait satisfaisantes aux niveaux juridique, économique et financier.

M. Brandt, à juste titre, a rappelé que l'environnement ultracompetitif dans lequel se meut cette société a bougé sur les derniers mois, de manière particulièrement rapide. Le Conseil administratif a pris acte de toute une série de décisions. Il a notamment renommé ses deux représentants au sein du conseil d'administration, dont le président de 022 Télégenève. Je dois une note au Conseil administratif sur la stratégie que nous allons décider et que je viendrai vous exposer. Vraisemblablement, cette note arrivera d'ici à la mi-décembre devant le Conseil administratif; donc, avant la fin de l'année, je serai en mesure de venir en commission des finances avec la première partie des réponses et, pour la deuxième partie, je viendrai tout au début de 2013.

Dans ce dossier, que j'ai récupéré un peu à la hâte à la suite de la brillante élection au Conseil d'Etat de notre ancien collègue M. Maudet, il y avait, vous en conviendrez, pas mal de zones d'ombre, de flous. Nous avons pris l'été pour les rediscuter. Nous avons pris aussi pas mal de temps pour trouver le bon casting, les bons représentants du Conseil administratif au sein du conseil d'administration.

Dans un environnement qui nécessite que le Conseil administratif prenne rapidement une position arrêtée, je crois qu'aujourd'hui nous avons tous les éléments, des éléments qui nous permettront non seulement de garder compétitive cette société, mais surtout – et c'est très important pour l'ensemble du Conseil administratif – de maintenir la qualité de l'emploi et d'avoir une fonction sociale en tant qu'actionnaire majoritaire à 51% dans la société. C'est en tout cas l'engagement que j'ai pris auprès des employés de 022 Télégenève, que j'ai rencontrés à trois reprises depuis que j'ai repris le dossier.

M. Eric Bertinat (UDC). Ma question s'adresse à M^{me} Alder. Madame, aujourd'hui, j'ai lu sur le site de la *Tribune de Genève* que vous allez installer un petit périmètre de détente pour les enfants de la crèche de l'Hôtel des finances au cimetière des Rois. En lisant cet écho, je me suis demandé dans quelle mesure vous aviez analysé d'autres hypothèses de travail et quelles avaient été ces hypothèses de travail.

Un cimetière est un lieu de recueillement, un lieu voué au silence. Je veux bien croire que le cimetière des Rois est grand; peut-être qu'on peut y trouver un

endroit pour mettre un préau de récréation pour les crèches, mais était-ce le seul endroit dans ce quartier, avez-vous analysé d'autres pistes? C'est la question que je vous pose et je vous remercie d'y répondre.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je remercie M. Bertinat pour sa question. Effectivement, nous avons réfléchi pour trouver un lieu extérieur pour cette institution de la petite enfance qui, en raison des travaux sur le Carré Vert qui dureront passablement longtemps, se voit privée d'espaces extérieurs pour ses enfants. Or le cimetière des Rois qui, bien sûr, est un lieu de recueillement, est aussi un espace vert. Aujourd'hui, beaucoup de personnes le traversent, y compris des gens du quartier, et l'espace de 100 mètres carrés dévolu comme «parc» pour la crèche est vraiment situé du côté de la rue du Stand. Il n'est donc pas à proximité immédiate des tombes.

Les enfants vont pouvoir prendre l'air tout en respectant évidemment ce que vous soulignez, Monsieur Bertinat, à savoir la paix des morts. C'est quelque chose qui a été très bien étudié et qui n'affectera pas du tout l'espace dévolu au recueillement.

M. Vincent Subilia (LR). Ma question s'adresse au conseiller administratif et maire Rémy Pagani. Monsieur Pagani, à défaut des TPG, j'apprends que vous siégerez au sein des Services industriels de Genève (SIG), si les échos qui me sont parvenus sont exacts. A ce titre, je m'autorise une petite question. La presse s'est faite l'écho – les promeneurs et les touristes l'auront observé – du fait que le jet d'eau est interrompu pour une durée de trois semaines en raison de travaux annuels de rénovation. Je me demandais si, en votre qualité de nouveau membre du conseil d'administration des SIG, il vous serait possible d'investiguer la possibilité de diminuer la durée des travaux de réfection.

Le jet d'eau est un symbole essentiel pour Genève et, moi qui ai le plaisir de passer aux bords des quais assez fréquemment, je constate à quel point les touristes qui ont le plaisir de fréquenter notre ville et les Genevois se plaignent du fait que le jet d'eau soit interrompu pour une si longue période. Monsieur Pagani, vous qui affectionnez New York, c'est un peu comme la statue de la Liberté qui aurait disparu pour trois semaines, ou la tour Eiffel à Paris. Ma question est de savoir s'il est réalisable de réduire le temps d'interruption à une semaine ou dix jours. Nous vous en serions très reconnaissants.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pascal Rubeli, vice-président.)

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le conseiller municipal, on me dit de vous répondre que je ne suis pas le David Copperfield de la Ville de Genève... Certaines choses doivent être entretenues, réparées si nécessaire, et le jet d'eau en fait partie si on veut qu'il soit encore magnifique et monte à 152 mètres. A moins de créer un deuxième jet d'eau qui fonctionne quand on révisé le premier, on ne va pas s'en sortir. Je crois qu'il faut être raisonnable, mais je relayerai votre demande, Monsieur le conseiller municipal.

Cela étant, je reçois aussi des récriminations de touristes qui s'avancent vers le jet d'eau, puis tout à coup le vent change et ils se font rincer. C'est la nature! D'ailleurs, j'ai transmis la plainte d'une maman qui venait sauf erreur de Stuttgart et qui était accompagnée de son neveu et de ses enfants: ils se sont fait rincer par le jet d'eau car le vent avait tourné. Les personnes qui s'occupent de contrôler le jet d'eau quasiment vingt-quatre heures sur vingt-quatre – que je remercie d'ailleurs – qui appuient sur un bouton si le vent change pour arrêter le jet d'eau, n'ont pas fait assez rapidement le travail. Voilà. Mais je pense que cela fait partie de la vie et, heureusement, Monsieur le conseiller municipal, qu'il reste encore un peu de nature dans notre ville.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse au Conseil administratif – je ne sais pas encore à qui – et concerne la place des Volontaires et le quai des Forces-Motrices, sa partie piétonne. Depuis quelque temps, le vendredi soir et le samedi soir, cet endroit est devenu un parking géant. On peut comprendre qu'il y ait des impératifs de livraison à l'Usine ainsi qu'au Bâtiment des Forces-Motrices lors des soirées qui y sont organisées, mais pas que la place des Volontaires et le quai des Forces-Motrices soient envahis d'une bonne cinquantaine de voitures de luxe qui occupent tout l'espace disponible durant toute la soirée. Cela crée un conflit d'usage avec les nombreux piétons de la place des Volontaires et vendredi dernier la police a dû intervenir pour protéger ces voitures. Une poussette ou une chaise roulante ne passeraient pas jusqu'au barrage du Seujet, c'est impossible avec des voitures partout.

J'aimerais savoir si cette occupation de la place des Volontaires fait l'objet d'une décision de la Ville, si celle-ci a donné une autorisation et, si c'est le cas, j'aimerais que cette autorisation soit retirée pour que cette place reste piétonne au moment où elle est le plus utilisée, c'est-à-dire le vendredi soir et le samedi soir.

Le président. Il vous sera répondu demain.

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s'adresse à la magistrate nouvellement en charge de l'informatique. Mais, avant, je rappellerai que j'avais posé

une question, il y a longtemps, pour savoir comment les mandats d'avocat étaient attribués, ce qui était pertinent vu la question de M. Rumo, à savoir qu'on a donné mandat à M^e Ziegler. J'avais demandé comment les mandats d'avocat étaient attribués, mais je n'ai pas eu de réponse.

J'en arrive à ma question. Il paraît que les employés de la Ville de Genève peuvent accéder à toute une série de sites, notamment Facebook, Twitter et d'autres sites sociaux qui, comme vous le savez, sont extrêmement chronophages en termes d'utilisation. Cela me surprend, parce qu'à titre privé, sur mon lieu de travail, je ne peux pas utiliser ce type de sites. Madame la conseillère administrative, je voudrais savoir quelle est votre politique à venir là-dessus, puisque vous êtes aussi en charge des ressources humaines. Envisagez-vous de supprimer l'accès à ce type de sites pour améliorer légèrement la productivité de nos fonctionnaires, qui est évidemment déjà bonne?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Genecand, vous savez que la Ville de Genève a une pratique plutôt ouverte s'agissant de l'utilisation des médias sociaux. Pour l'instant, la pratique qui a été celle des services de mon prédécesseur M. Maudet, mais également celle du Conseil administratif – j'avoue que nous en avons très peu parlé – a été plutôt une pratique d'ouverture et de tolérance. Je ne pense pas dans un premier temps remettre en cause un accès facilité aux médias sociaux. Cela dit, si certains de mes collègues veulent reposer le débat, ou si le Conseil municipal trouve intéressant politiquement de reposer le débat, pourquoi pas, en démocratie on peut discuter de tout.

Je pense qu'aujourd'hui nous avons au sein de l'administration municipale beaucoup d'exigences, un niveau de stress élevé, une administration efficace qui est tournée vers la prestation, et que nous demandons beaucoup à nos collaborateurs et nos collaboratrices. Pour ma part, je vous donne là mon sentiment, j'ai besoin d'avoir des équipes motivées, qui travaillent bien, et si elles passent du temps sur Facebook et Twitter, mais que toutes les prestations qui leur sont demandées sont remplies, cela ne me dérange pas.

Cela dit, pour avoir parfois endossé le joli surnom de magistrate particulièrement regardante au niveau du fonctionnement de l'administration, du management, je peux vous assurer que les personnes que je côtoie au quotidien ne font pas un usage intensif des médias sociaux. Les collaborateurs et les collaboratrices de la Ville de Genève que je fréquente, que je vois travailler, font bien leur travail sur le concret, sur les missions, sur les prestations au service de la population, sans abuser des moments de détente et de l'utilisation des médias sociaux.

Questions orales

Le président. Je salue à la tribune du public notre ancienne collègue, M^{me} Christiane Olivier. (*Applaudissements.*)

M. Christo Ivanov (UDC). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder et à M. Sami Kanaan. Le Cercle des sports de Genève, qui est un club de boxe, utilise des vestiaires et des douches à l'école Hugo-de-Senger. Depuis plusieurs mois, il y a un important dégât d'eau par infiltration et le plafond des douches est touché de manière importante. J'ai pu visiter le lieu et j'ai constaté que le carrelage est également détérioré, et que le mur attenant, qui donne dans la grande salle où tout le monde s'entraîne, est maintenant contaminé par le dégât d'eau.

Ma question est celle-ci. Comment cela se fait-il que rien n'ait été fait dans ces locaux, alors qu'il existe des assurances pour couvrir ce genre de dégât?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, vous nous interpellez, nous allons faire les recherches et je vous donnerai une réponse demain.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif. Je ne pose pas directement la question à M. Barazzone: vu son entrée en fonction récente, je ne sais pas s'il peut me répondre. J'ai été interpellée par une commerçante des Rues-Basses au sujet des entreprises privées qui viennent relever les déchets triés par les commerçants. On peut cautionner ce tri mais, selon le type de déchets et pour le même type de déchets, on peut avoir le choix entre plusieurs entreprises. Ce qui fait qu'on peut avoir un, deux, trois camions qui passent plusieurs fois dans la rue.

Je suis favorable au tri, mais, en termes de développement durable, avoir trois camions qui récoltent de manière successive le même type de déchets, je pense que cela n'est pas très intéressant. Pouvez-vous nous donner un point de vue sur cette politique et sur ce qui pourrait être fait pour répondre aux exigences du développement durable?

Le président. Le conseiller municipal Guillaume Barazzone vous répondra demain, Madame.

M. Thomas Bläsi (UDC). Ma question s'adresse, je pense, à M^{me} Salerno et à M^{me} Alder. Il a été porté à ma connaissance, contrats de travail à l'appui, que

pour une certaine catégorie d'employées qui travaillent en ville de Genève il était précisé qu'elles ne devaient pas inciter les clients à boire de l'alcool. Or, dans les faits, une prime modeste, à mon sens tout à fait méritoire compte tenu des circonstances, leur est offerte à chaque bouteille ouverte; cette prime n'apparaissant pas toujours sur la feuille de salaire. Il me semble que cette situation est pour le moins hypocrite, je ne sais pas si elle est tolérable, mais avons-nous un moyen légal d'y mettre fin?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, il faudrait nous préciser dans quel cadre et pour quelle activité ce contrat de travail a été fait.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Nous venons d'apprendre de la part de notre nouveau magistrat, M. Barazzone, que la Ville de Genève est la seule commune à n'avoir pas répondu à la consultation qui a été faite par le Canton sur l'augmentation des compétences des agents municipaux. Monsieur Pagani, vous qui étiez en charge de ce dossier pendant quelques mois, vous avez trouvé le temps d'élaborer, la veille de la venue du nouveau magistrat en charge de ce dossier, un nouveau règlement pour lequel, comme l'a dit M. Adrien Genecand, vous avez fait appel à un juriste externe. Alors j'aimerais savoir, d'une part, combien le contribuable va devoir payer pour ce nouveau règlement. D'autre part, comment se fait-il que vous n'avez pas répondu à la consultation faite par le Canton?

M. Rémy Pagani, maire. Madame la conseillère municipale, sachez que le Conseil administratif a reçu ce courrier de la part de l'Etat le 19 octobre. En son temps, j'avais fait un petit concours avec M. Moutinot, qui m'avait posté une lettre, et elle avait mis quinze jours à arriver d'une allée à l'autre... C'est est dire si la Poste est efficace. Cela étant, Madame la conseillère municipale, nous allons répondre à cette demande. M. Barazzone qui est en charge de ce dossier s'en chargera, évidemment après avoir fait valider ses propositions par le Conseil administratif.

Je me permets quand même une réflexion. Plus le temps avance – et le temps me donnera raison – plus j'ai le sentiment d'avoir fait une action bénéfique, tant pour ce qui est de fixer des priorités que pour ce qui est de vous proposer ce règlement. Car, entre nous soit dit, ce qu'imagine M. Maudet figure dans ce règlement, notamment le fait qu'on ne remouline pas les rapports d'infraction de la police municipale. Car, aujourd'hui encore, les rapports de la police municipale sont remoulinés par la police cantonale, ce qui est un peu aberrant.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je souhaite juste apporter encore une précision. Ce courrier nous a été envoyé par l'Etat le 19 octobre et on nous a donné jusqu'au 12 novembre pour y répondre. C'est un courrier circulaire qui a été adressé à l'ensemble des communes genevoises. Demain, à l'Association des communes genevoises, une séance aura lieu où tous les magistrats en charge de la sécurité des différentes communes seront présents; cela était précisé dans ce courrier. Il sera question de restituer les différents avis émis par les communes et c'est Pierre Maudet qui présentera ces différentes conclusions.

Dès que j'ai pris connaissance de cette note, j'ai appelé directement le conseiller d'Etat en charge de la sécurité pour lui indiquer que j'avais besoin d'un délai supplémentaire de quelques jours pour pouvoir répondre. Je pense qu'il serait inadmissible que la Ville de Genève, qui est la plus grande des communes, ne réponde pas à ces questions. Nous avons obtenu un délai à lundi prochain – j'en informe également mes collègues – pour émettre des propositions.

Pour ma part, j'ai demandé à mes services, en particulier à M. Pizzoferrato qui est en charge du domaine public, ainsi qu'au commandant Dimier, de bien vouloir préparer rapidement une note que je ferai circuler à mes collègues lundi matin, pour que nous puissions, lundi à midi, faire part de nos commentaires. Si nous n'y arrivons pas, la Ville ne pourra pas faire valoir ses arguments, ce qui serait préjudiciable lors de l'élaboration d'un éventuel projet de loi.

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Il a été porté à la connaissance de ce Conseil une lettre venant de l'ambassade suisse en Turquie, où un citoyen turc se plaint d'avoir été dévalisé à Genève par de faux policiers, alors qu'il était là en touriste. Il se plaint dans cette lettre – avec copie à M. Barazzone – non seulement d'avoir été volé, mais surtout d'avoir été très mal reçu dans le commissariat par un agent qui, assez rapidement, lui a montré la porte. Ce citoyen turc est donc allé à l'ambassade suisse pour envoyer ce courrier. De mémoire, il demande aussi que les touristes soient informés par un avis que Genève est une ville dangereuse. Ma question est de savoir si vous avez déjà répondu à ce citoyen. Si oui, quelle est votre réponse et quelle est la lecture que vous faites de ces événements?

Le président. Il vous sera répondu demain.

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Ma question s'adresse au magistrat M. Barazzone. Monsieur, tout en sachant que vous êtes en fonction depuis peu, quand estimez-vous pouvoir réaliser l'égalité entre hommes et femmes dans vos

services, plus précisément celui de la Voirie? On sait que le règlement du Conseil administratif a été accepté en 2009 et qu'au recrutement le sexe sous-représenté devrait être favorisé. Mais c'est maintenant le contraire qui se passe, on décourage le sexe sous-représenté de postuler. J'aimerais savoir ce que vous estimez faire dans les prochains mois. Merci.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Madame la conseillère municipale, pour votre question. En effet, j'ai prêté serment il y a peu de temps, mais j'ai déjà pu évoquer cette question avec ma directrice. Vous faites référence notamment au Service Voirie – Ville propre, puisque, comme vous le savez, il n'y a pas actuellement de vestiaires et de locaux qui permettraient à des femmes de travailler comme ouvrières à la Voirie.

Cela dit, je souhaite étudier la réponse apportée jusqu'à présent, consistant à dire qu'il faut attendre d'avoir des vestiaires et des locaux affectés aux femmes pour pouvoir engager des femmes. Je pense qu'on pourrait imaginer des solutions provisoires pour pouvoir engager des femmes assez rapidement dans ce domaine-là, car ce n'est pas à l'honneur de la Ville de Genève de ne pas avoir de femmes qui puissent travailler dans tous les services.

Ce sont des questions complexes, des questions d'équilibre, mais c'est aussi une question politique très importante à laquelle je vais, avec mes services, ma directrice en particulier, apporter un soin particulier, pour qu'il y ait des évolutions dans ce domaine. Vous pouvez compter sur moi et nous en reparlerons très bientôt, lorsque j'aurai pu avancer sur cette question.

Le président. Monsieur Bläsi, vous redemandez la parole; je pense que c'est en relation avec votre précédente question, car vous ne pouvez pas en poser une autre.

M. Thomas Bläsi (UDC). Oui, Monsieur le président. La conseillère administrative, M^{me} Esther Alder, m'a demandé dans quel contexte je posais ma question. Je posais cette question dans le contexte du milieu des cabarets à Genève, qui ont une pratique assez particulière dans la rédaction de ces contrats. Ces contrats précisent que l'employée ne doit pas inciter son client à boire. Mais, en voyant les clients rentrer en titubant, à 4 h ou 5 h du matin du côté de la rue Muzy ou de la rue du Lac, on peut considérer que cette incitation à enfreindre son propre contrat de travail, à faire boire des personnes jeunes, qui viennent de pays plus pauvres que le nôtre, est tout à fait intolérable. Je voulais savoir quels étaient les moyens légaux à notre disposition pour faire cesser cette situation.

M. Olivier Tauxe (UDC). Ma question sera simple et s’adresse à M. Pagani. Elle concerne les cyclistes qui empruntent la passerelle offerte par la Fondation Hans-Wilsdorf, depuis la rue de l’Ecole-de-Médecine en direction de la patinoire. On m’a dit, à quelques reprises, qu’il n’y a aucune protection pour les cyclistes sur cette passerelle, mis à part de simples pointillés jaunes. Monsieur Pagani, pensez-vous qu’il serait possible de mettre soit une petite rambarde ou des plots en ciment, voire une rambarde métallique, afin de protéger les cyclistes?

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur Tauxe, cette affaire a été longuement négociée avec la Direction générale de la mobilité (DGM). Dans un premier temps, comme vous le savez, les pistes cyclables doivent être mises dans le trafic. Or, là, les associations de cyclistes ont négocié pour que la piste cyclable soit mise hors du trafic et, évidemment, elle cohabite avec les piétons. Mais nous avons fait en sorte que le trottoir soit largement dimensionné, pour que les piétons et les cyclistes puissent se déplacer de manière douce sur la même portion de ce pont, et de chaque côté du pont. Y mettre une rambarde, ce n’est pas possible. Il y a une ligne jaune, non pas discontinue, mais continue qui délimite les usages de cette passerelle. Je ne peux malheureusement rien faire de plus, car je ne suis ni à la DGM ni au Conseil d’Etat.

(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Rielle, président.)

4. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante, qui sera renvoyée directement à la commission des pétitions:

- P-298, «Obtention urgente de l’électricité pour l’éclairage du stand au chemin des Marronniers».

Nous passons maintenant aux diverses motions d’ordonnancement reçues au bureau. La première motion d’ordonnancement est déposée par le groupe des Verts et le Mouvement citoyens genevois, ainsi que M. Thévoz. Elle demande de traiter en priorité le rapport PR-961 A, lié à la motion M-1013, ces deux objets étant inscrits à notre ordre du jour. Je donne la parole à M. Mathias Buschbeck.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ce printemps, nous avons renvoyé en commission des sports une proposition du Conseil administratif concernant la réfection

de deux terrains de football, un au centre sportif du Bois-des-Frères, l'autre au centre sportif de Vessy, pour les transformer en terrains synthétiques. C'est une ancienne demande des clubs sportifs et, si nous voulons que les terrains soient disponibles pour la saison 2013-2014, que les travaux soient terminés en août 2013, il faut absolument encore voter ce rapport aujourd'hui pour que les appels d'offre puissent se faire, que les travaux puissent commencer et pour être sûrs de pouvoir mettre à disposition ces terrains en septembre. Je vous demande donc de voter ce soir le rapport PR-961 A qui concerne deux crédits acceptés à l'unanimité en commission.

Liée à cela, une décision du bureau et des chefs de groupe a été prise, lorsque nous avons renvoyé en commission toutes les motions en souffrance: il s'agissait de ne pas renvoyer la motion M-1013 au motif qu'elle serait liée à ce rapport lorsqu'il arriverait à l'ordre du jour. Aujourd'hui, ce rapport PR-961 A est à l'ordre du jour et la motion M-1013, intitulée «Investissons dans le sport amateur et populaire: rénovons enfin le Bout-du-Monde et Vessy!» peut être traitée simultanément. Je vous remercie de faire bon accueil à cette motion d'ordonnancement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PR-961 A est acceptée par 49 oui contre 3 non (8 abstentions).

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1013 est acceptée par 58 oui contre 2 non (3 abstentions).

Le président. La prochaine motion d'ordonnancement est déposée par le groupe des Verts et demande également de traiter en urgence le projet de délibération PRD-55, intitulé «Pour lutter contre la pénurie de logements: développons les coopératives d'habitation en Ville de Genève», inscrit à notre ordre du jour. Je donne la parole à M. Buschbeck pour défendre l'urgence.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Monsieur le président, il me semblait que, avec le bureau et les chefs de groupe, nous nous étions mis d'accord pour renvoyer ce projet de délibération en commission, sans débat de préconsultation. Je vous demande donc d'abord de faire voter plutôt le renvoi direct en commission du logement.

Le président. Nous allons faire ainsi.

- 5. Projet de délibération du 31 octobre 2012 M^{mes} Anne Moratti, Sarah Klopmann, M. Mathias Buschbeck, M^{mes} Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Julide Turgut Bandelier, MM. Julien Cart, Yves de Matteis, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Alexandre Wisard, Alain de Kalbermatten, Jacques Pagan, Alberto Velasco, M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Daniel Sormanni, Olivier Fiumelli, Adrien Genecand et Carlos Medeiros: «Pour lutter contre la pénurie de logements: développons les coopératives d'habitation en Ville de Genève» (PRD-55)¹.**

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

2012 a été déclarée «année internationale des coopératives» de l'ONU. Les coopératives d'habitation sans but lucratif sont des sociétés qui réalisent des logements sociaux de qualité et représentent une tradition suisse de production du logement social. A Genève, elles ont joué un rôle de premier plan dans l'histoire du logement social, notamment par la création des cités-jardins d'Aire et de Vieusseux. Très développées à Zurich ou Bâle (20% du parc immobilier), les coopératives sont peu présentes à Genève (5%), alors que la population est très favorable à ce type de logement. Ce projet de délibération veut faire reconnaître formellement les coopératives comme des partenaires de la Ville de Genève et instaurer un réel partenariat entre la Ville de Genève et les coopératives d'habitation afin de destiner une part significative des terrains à bâtir aux coopératives.

Considérant:

- que la Ville de Genève doit tout mettre en œuvre pour lutter contre la pénurie du logement;
- que la Ville de Genève n'a pas assez de moyens humains ni financiers pour développer tous les potentiels à bâtir;
- que la Ville de Genève prévoit au plan financier d'investissement (PFI) plus d'investissements que ses ressources humaines et financières ne le lui permettent;
- que, dans les partenariats avec les coopératives, les investissements financiers et humains sont à la charge des coopératives;
- que cette politique de partenariat permettra de préserver les ressources de la Ville pour d'autres investissements essentiels qu'elle ne peut pas déléguer (crèches, écoles, musées, théâtres);

¹ Annoncé, 2738.

Projet de délibération: développons les coopératives d'habitation

- que, en plus d'économiser des deniers municipaux, les droits de superficie accordés aux coopératives rapportent des rentes annuelles de superficie non négligeables et pérennes à la Ville;
- que les coopératives d'habitation représentent un excellent moyen de développer des logements sociaux et conviviaux;
- que les coopératives bâtissent des logements à bas loyer pérennes soumis à la LUP;
- que le rôle des coopératives d'habitation est complémentaire à celui des Fondations immobilières de droit public, de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) et de la Fondation pour le logement social de la Ville de Genève;
- qu'il existe à Genève un groupement des coopératives d'habitation genevoises – coopératives sans but lucratif (www.gchg.ch);
- que les recommandations de l'Office fédéral du logement insistent sur la notion de partenariat entre les communes et les coopératives, à l'instar du discours du conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann prononcé le 21 septembre 2012 à Lucerne dans la cadre de l'année internationale des coopératives;
- que la population est très demandeuse de ce type d'habitat;
- qu'un tel partenariat permettra d'accélérer le rythme des constructions à Genève,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif établit un partenariat formel avec le Groupement des coopératives d'habitation genevoises.

Art. 2. – Il destine 50% de ses terrains à bâtir destinés au logement aux coopératives d'habitation sans but lucratif.

Art. 3. – Il fixe les conditions-cadres des constructions souhaitées: niveaux des loyers, standards énergétiques et promeut la qualité architecturale en demandant aux coopératives d'organiser des concours.

Art. 4. – Il soumet au Conseil municipal la procédure d'attribution des terrains aux coopératives, en collaboration avec le Groupement des coopératives d'habitation.

Art. 5. – Il inscrit au plan financier d'investissement (PFI) le nombre des terrains destinés aux coopératives.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération et son renvoi à la commission du logement sont acceptés par 62 oui contre 1 non (3 abstentions).

Le président. La prochaine motion d'ordonnancement concerne un nouvel objet qui n'est pas inscrit à notre ordre du jour. Il s'agit du projet de délibération PRD-56 de MM. Mathias Buschbeck, Olivier Fiumelli, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Christo Ivanov, Alberto Velasco et M^{me} Marie Barbey: «Passerelle piétonne et cycliste du pont du Mont-Blanc: pour un projet sans opposition et à un prix raisonnable». Je passe la parole à M. Buschbeck pour l'urgence.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Monsieur le président, les chefs de groupe ont-ils reçu ce texte? (*Dénégations.*) Je pense qu'il faudrait que les chefs de groupe soient en possession du texte de ce projet de délibération...

Le président. Effectivement, Monsieur Buschbeck. Nous allons faire distribuer le texte et nous discuterons de cette motion d'ordonnancement à 20 h 30.

La motion d'ordonnancement suivante concerne aussi un nouvel objet qui n'est pas inscrit à notre ordre du jour, la motion M-1054, et nous devons également distribuer le texte aux chefs de groupe. Nous traiterons donc cette demande tout à l'heure.

La dernière motion d'ordonnancement émane de MM. Pascal Holenweg et Pierre Gauthier; elle demande le traitement en urgence du projet de résolution R-168, intitulé «La Ville doit être représentée au conseil d'administration des Transports publics genevois», inscrit à notre ordre du jour. Je passe la parole à M. Holenweg pour défendre l'urgence.

M. Pascal Holenweg (S). Les raisons de l'urgence ont été données tout à l'heure à la fois par le conseiller administratif Rémy Pagani et par le texte qui vous a été distribué. Je vous rappelle donc que le conseiller administratif en charge de l'aménagement a été exclu, par un amendement à la loi, du conseil d'administration des Transports publics genevois (TPG), ce qui met la Ville de Genève dans la situation intéressante de ne plus être représentée dans ce conseil d'administration par le magistrat chargé de l'aménagement, mais de devoir payer des aménagements que les TPG décident ou veulent décider pour la Ville.

Cette situation me paraît politiquement inacceptable et il me paraît politiquement urgent d'y répondre. Là, nous vous proposons d'y répondre par une résolution.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 47 oui contre 20 non (2 abstentions).

Le président. Nous traiterons cet objet lors de notre séance de 20 h 30. Nous continuons notre ordre du jour.

6. Proposition du Conseil administratif du 27 juin 2012 en vue de l'ouverture de deux crédits d'études pour un montant total de 7 820 000 francs, soit:

- **un crédit d'étude complémentaire de 7 700 000 francs destiné au regroupement des espaces publics au rez-de-chaussée de la Bibliothèque de Genève et extension en sous-sol dans le parc des Bastions, parcelle N° 6159, feuille N° 18, commune de Genève, section Cité;**
- **un crédit d'étude de 120 000 francs destiné à l'équipement en technologies de l'information et de la communication de la Bibliothèque de Genève et de son extension, située promenade des Bastions, parcelle N° 6159, feuille N° 18, commune de Genève, section Cité (PR-982).**

Préambule

La Bibliothèque de Genève (BGE), institution accessible à tous les publics, conserve les fonds anciens et patrimoniaux les plus importants de Suisse romande. Son rayonnement est international.

En tant qu'entité administrative, la BGE occupe aujourd'hui quatre sites distincts. Le site principal des Bastions (aile Salève), l'Institut et Musée Voltaire, la Bibliothèque musicale et le Centre d'iconographie genevoise. La bibliothèque historique de la Villa La Grange fait également partie de ce patrimoine.

Mission patrimoniale

Au-delà de son rôle séculaire comme bibliothèque identitaire genevoise et comme institution au service des études et de la recherche académique en sciences humaines, la BGE est avant tout chargée d'une mission de conservation et de valorisation de notre patrimoine culturel.

Mission de régie du dépôt légal

Elle exerce également la régie du dépôt légal: tout éditeur établi dans le canton de Genève ou qui mentionne Genève comme l'un des lieux d'édition sur un livre ou sur une brochure doit en déposer un exemplaire à la BGE (Loi I 2 36 du 19 mai 1967). Ce dépôt légal a été créé en 1539, ce qui en fait le plus ancien au monde après la France (1537).

Mission d'enrichissement des fonds

La BGE enrichit particulièrement ses fonds dans ses pôles d'excellence (Réformation, Siècle des Lumières, Genève) et offre une importante bibliothèque d'étude de nature encyclopédique.

Ces actions confirment l'ampleur et la qualité des fonds mais induit une augmentation constante des collections de la BGE.

Mission de conservation

La transmission du patrimoine culturel aux générations futures, garante de leur histoire et de leur mémoire, passe à la fois par un traitement intellectuel et scientifique – les catalogues et autres inventaires – mais aussi par la conservation matérielle des documents. Cette dernière mission est fondamentale et nécessite des locaux présentant les meilleures conditions pour la préservation des collections au cours des siècles, ce qui n'est actuellement pas le cas.

Historique

Depuis la construction du bâtiment de la promenade des Bastions, la BGE s'est trouvée dans l'obligation d'augmenter ses surfaces de stockage en moyenne tous les 25-30 ans.

1868-1873	construction du bâtiment dans la promenade des Bastions
1905	extension Bovy: nouvelle salle de lecture
1937	subdivision d'étage: augmentation stock 1 ^{er} sous-sol
1957	extension Peyrod «Annexe Eynard» création de magasins subdivision d'étage: augmentation stock 1 ^{er} sous-sol
1975	subdivision d'étage: augmentation stock rez et 2 ^e étage
1987	extension Rivier «Annexe Candolle»: création de magasins et abri de biens culturels

Afin de comprendre l'évolution complexe qui caractérise cet objet particulier, la Conservation du patrimoine architectural a commandé une étude sur l'histoire du bâtiment (C. Courtau et Atelier Face à Face: *Bibliothèque publique et universitaire, rapport de recherche historique et architecturale*; Genève, décembre 2002). Ce document est disponible en fichier numérique.

Exposé des motifs

Situation actuelle de la BGE

Chaque année, la BGE augmente ses collections d'environ un kilomètre de rayonnage. Le bâtiment des Bastions est pratiquement plein, malgré les agrandis-

sements et les aménagements successifs. Les divisions d'étages entreprises par le passé pour augmenter la capacité en magasins ont non seulement affecté la qualité patrimoniale de l'immeuble, mais ne répondent plus aux exigences de sécurité incendie et de conservation préventive.

Bien des espaces libres non prévus à l'origine pour conserver des fonds patrimoniaux sont aujourd'hui saturés, comme les combles et certains sous-sols. Ces zones de dernier recours ne répondent en aucun point aux normes climatiques de conservation, qui se doivent de respecter et d'appliquer une institution reconnue comme la BGE.

Actuellement, la BGE dispose d'environ 50 km de rayonnage dans le bâtiment des Bastions. S'y ajoutent 10 km complémentaires sur deux autres sites:

- 7 km dans un local loué au quai du Seujet;
- 3 km dans un magasin de stockage de l'Université (compensation pour les ouvrages de la BGE déposés à la salle Naville, selon une convention entre l'Université et la Ville de Genève).

La qualité climatique de conservation offerte par ces dépôts est inégale, les difficultés de circulation, les problèmes de manipulation dus aux espaces saturés et inadaptés posent également la problématique de dispersion des collections.

En 2016, les magasins de livres de la BGE seront à nouveau à saturation.

La BGE considère que, dans l'état actuel du marché de l'édition dans les domaines qu'elle couvre, la publication numérique ne diminuera pas la production de livres sous forme papier. Il est à noter que, dans d'autres domaines comme la médecine ou les sciences exactes, le passage à l'édition numérique est largement réalisé, contrairement aux sciences humaines où le livre reste – et restera encore pour de nombreuses années – un vecteur scientifique et culturel majeur.

La situation est difficile et la BGE a un important besoin de nouveaux magasins. A l'horizon 2016-2017, elle disposera d'un espace d'environ 1000 m² dans le futur dépôt patrimonial du Carré-Vert qui accueillera notamment les ouvrages conservés actuellement dans le magasin loué au quai du Seujet dont le bail sera alors résilié.

Projet

Extension en sous-sol

L'extension de la BGE est un projet de création de magasins de livres enterrés sous la cour intérieure entre les ailes BGE et Université dans le parc des Bastions.

Ces nouveaux magasins de stockage de haute conservation sont la réponse nécessaire et indispensable à la saturation des locaux actuels.

Ce projet d'extension a déjà obtenu une autorisation préalable délivrée le 14 avril 2011 (DP 18322-3); cette autorisation préalable valide le principe d'une construction enterrée en zone de verdure.

La construction souterraine serait constituée d'une surface d'environ 80 x 40 m, sur deux niveaux, pour une profondeur d'environ 7 m. Une liaison souterraine directe à la BGE est prévue.

L'extension de la BGE permettra de garantir des conditions climatiques optimales correspondant aux standards actuels de conservation des livres.

Le projet sera développé dans le respect des normes de haute performance énergétique et de la stratégie «100% renouvelable en 2050».

La libération d'une partie de l'espace dans le bâtiment actuel par la création de ces magasins permettrait une requalification et une rénovation partielle de l'aile Salève, afin de remettre en valeur son architecture considérée comme digne de protection au plan patrimonial (le bâtiment, ainsi que l'ensemble du complexe universitaire, ont fait l'objet d'une inscription à l'inventaire en date du 23 mars 1993). De plus, elle simplifierait grandement la mise à niveau des installations techniques du bâtiment ancien, travaux indispensables à court terme, ainsi que la réalisation du projet de réaménagement des espaces publics du rez-de-chaussée.

Regroupement des espaces publics au rez-de-chaussée

Il est important qu'une grande institution scientifique, patrimoniale et publique comme la BGE remplisse pleinement ses missions en offrant au public des conditions d'accueil et de recherche adaptées aux exigences des utilisateurs. Il est souhaitable de rendre le rez-de-chaussée aux usagers:

- en agrandissant le libre accès actuel pour augmenter sa capacité à 80 000-100 000 volumes (actuellement 30 000 livres couvrant 25% du prêt);
- en y installant l'accueil principal du public et en y regroupant:
 - le prêt à domicile;
 - le prêt interbibliothèques;
 - le service de référence;
 - un nouveau lieu d'information, de documentation, d'apprentissage, remplaçant le catalogue (learning center).

Ce projet permettrait d'accueillir les visiteurs dans de meilleures conditions et de rationaliser la gestion des services au public. Par ailleurs, il faciliterait l'utilisation de la BGE en centralisant en un seul endroit l'essentiel des besoins du public. Il est probable qu'avec 80 000-100 000 ouvrages, les livres accès assumeraient plus de la moitié du prêt à domicile, avec un gain en personnel de distribution à la clé.

De plus, la présence de l'Espace Ami-Lullin au rez-de-chaussée permet d'associer dans une même démarche les services traditionnels de la bibliothèque à son pôle événementiel, puisqu'il s'agit de la salle d'exposition, d'animations et de conférences de l'institution. Le rez-de-chaussée deviendra ainsi un espace d'accueil, d'information, de recherche, de documentation et de culture.

Dans le sillage de ce projet, les 1^{er} et 2^e étages devront être partiellement réaménagés avec une augmentation des bureaux, une salle de conférences, un laboratoire de reprographie et une cafétéria pour le personnel. Ces deux derniers locaux sont actuellement situés au rez-de-chaussée.

Mise à niveau des installations techniques

Les adaptations, transformations et extensions successives du bâtiment de la BGE ont induit des installations techniques et appareillages hétéroclites; ceux qui étaient obsolètes ont rarement été démontés. Ces installations ne correspondent plus aux recommandations en vigueur, aux performances énergétiques requises et aux critères environnementaux. Leur entretien est difficile et onéreux et un assainissement est indispensable.

Mise à niveau de la sécurité incendie

Le concept de sécurité incendie nécessite d'être révisé dans sa globalité. Le Service d'incendie et de secours a informé la direction de la bibliothèque que les pompiers ne pourraient plus intervenir dans les magasins de stockage de livres dans les sous-sols en raison de l'étroitesse de l'unique accès. De nouvelles sorties de secours doivent être créées au niveau des magasins de livres dans les sous-sols.

Il est indispensable de revoir intégralement le principe de compartimentage coupe-feu et de procéder à une mise à niveau et uniformisation du balisage des voies d'évacuation et de l'éclairage de secours.

Dans les années 1980 eurent lieu des travaux de remplacement de dalles du niveau intermédiaire sur toute la surface du 1^{er} sous-sol des ailes Eynard et Candolle, afin de supporter des charges supplémentaires et de densifier le stockage. Ces dalles à structure métallique nue et plancher bois ne répondent plus aux normes AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie), un rapport préalable d'ingénieur civil précise une résistance au feu d'un quart d'heure. La protection des profilés est impossible sans vider les magasins et en raison de la faible hauteur d'étage. Ces dalles doivent être remplacées.

Regroupement des collections

L'extension de la BGE permettrait de déménager le Centre d'iconographie genevoise (CIG) de son site actuel – inadapté à la conservation d'un patrimoine

exceptionnel – aux Bastions. Mis à part l'intérêt du regroupement des collections pour les usagers et les bibliothécaires, le déplacement de la collection est inéluctable à terme.

Cette solution permettrait de résoudre complètement les innombrables problèmes posés à la BGE par le site actuel du CIG.

Un important pôle documentaire, scientifique et culturel aux Bastions

L'extension de la BGE est prévue en même temps que le projet de regroupement des bibliothèques des facultés de lettres et de théologie de l'Université de Genève aux Bastions. Cette exceptionnelle convergence permettrait, en coordonnant les deux projets, la création d'un pôle de bibliothèques au cœur même de notre cité. C'est une opportunité unique d'offrir à la collectivité genevoise une institution scientifique, académique, culturelle et patrimoniale de haut niveau dans un site historique d'une qualité environnementale remarquable.

Besoins de la BGE et chiffres

A raison d'un kilomètre d'augmentation annuelle, la BGE a besoin de 20 km de rayonnage pour une projection à vingt ans, soit 2000 m². Dans le cas d'une mise à disposition des nouveaux magasins vers 2016-2018, et compte tenu des disponibilités actuelles, les besoins de la BGE en surface seraient couverts jusqu'en 2035-2040. Cet horizon est raisonnable pour une institution telle que la BGE.

Par ailleurs, le regroupement des services au public au rez-de-chaussée et le déplacement du CIG aux Bastions demandent la compensation d'environ 1050 m².

De nouveaux magasins des documents précieux (réserves) répondant aux exigences actuelles de la conservation doivent être prévus, soit 500 m².

Enfin, les études menées récemment sur la qualité du stockage des collections actuelles montrent que certains fonds – les affiches et les cartes – ainsi que les ouvrages de très grand format demandent des espaces particuliers et adaptés qui manquent. Ces documents sont aujourd'hui stockés dans des conditions parfois difficiles et leur conservation à long terme n'est pas assurée pleinement, soit 1300 m².

Ce projet permettrait à la BGE de libérer l'espace dont elle disposera (1000 m²) dans le futur dépôt du Carré-Vert. Celui-ci sera principalement occupé par les ouvrages stockés actuellement au quai du Seujet (environ 700 m²).

Par ailleurs, il serait souhaitable de retirer les collections actuellement déposées aux combles, espace présentant de médiocres conditions de conservation, soit 200 m².

Besoins en chiffres

<i>BGE</i>	<i>Surface</i>
Développement des collections prospection pour 20 ans (100 m ² /année)	2 000 m ²
Compensation magasins 4 et 5 transformés en zone publique	500 m ²
Affiches, cartes et plans	650 m ²
Fonds des grands formats	650 m ²
Réserve des ouvrages précieux	500 m ²
Déplacement magasins combles	200 m ²
Centre d'iconographie genevoise (accueil: 200 m ² , magasins: 250 m ² , développement magasins: 100 m ²)	550 m ²
Remplacement magasin Carré-Vert (seulement ouvrages actuellement au Sujet)	<u>700 m²</u>
Total besoins	5 750 m ²

Projet d'extension en chiffres

<i>Extension – 2 niveaux</i>	<i>Surface</i>
Total – surface brute de plancher selon SIA 416	6 400 m ²
Total – surface nette de magasins	5 760 m ²

Le projet, qui sera mis au point sur la base de cette étude, fera l'objet d'une demande de crédit qui comprendra les interventions sur le bâtiment existant et l'extension en sous-sol du parc des Bastions qui répond aux demandes de stockage du département de la culture et du sport.

Cet objet est inscrit pour un montant de 57 millions de francs au 7^e PFI.

Maintien de l'accès aux ouvrages pendant les travaux

Le rayonnement de la BGE est internationalement reconnu et l'accès à ses collections est crucial pour le maintien de ses services au public. La réalisation de l'extension de la BGE permettrait de stocker les livres actuellement déposés dans les espaces à rénover de l'ancien bâtiment, tout en maintenant leur accessibilité, ce qui est essentiel. Si le bâtiment actuel de la BGE devait être rénové sans la réalisation de l'extension, l'accès aux ouvrages ne serait pas garanti durant les travaux puisqu'il faudrait les déplacer et les stocker pendant la durée du chantier dans un dépôt extérieur. Les problèmes de sécurité et de coût d'un déménagement de grande ampleur viendraient compliquer l'opération.

La présente demande de crédit d'étude permettra de sélectionner sur appel d'offres les mandataires, architectes, ingénieurs et spécialistes pour la conduite des études en vue du dépôt d'un crédit de réalisation et de l'autorisation de construire définitive.

Projet de délibération I: regroupement des espaces publics au rez-de-chaussée de la Bibliothèque de Genève et extension en sous-sol dans le parc des Bastions

Estimation des coûts selon code CFC

<i>CFC Libellé</i>	Fr.
29 Honoraires	
291 Honoraires architecte	4 100 000
292 Honoraires ingénieur civil	1 840 000
293 Honoraires ingénieur électricien	486 000
294 Honoraires ingénieur thermicien	507 000
295 Honoraires ingénieur sanitaires	108 000
296 Honoraires ingénieurs spécialistes (géologue, géomètre, physique du bâtiment, acoustique, paysagiste)	162 000
297 Honoraires ingénieur sécurité	162 000
5 Frais secondaires et comptes d'attente	
51 Autorisations, taxes	40 000
52 Echantillons, maquettes, reproductions, documents, information, plaquette	595 000
Coût total de l'étude TTC	8 000 000
A déduire:	
Crédit d'étude PR-574/3 voté le 23.06.2008 (PFI N° 041.018.11)	300 000
Total du crédit d'étude demandé TTC (Délibération I)	<u>7 700 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de juin 2012 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Le projet d'extension a fait l'objet d'une requête préalable en autorisation de construire qui a été obtenue le 14 avril 2011 (DP 18322-3).

Référence au 7^e plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le numéro 041.018.13 du 7^e plan d'investissement 2012-2023 pour un montant de 2 700 000 francs.

Il est prévu de déposer le crédit de réalisation en 2016, pour un montant de 57 000 000 de francs inscrit au 7^e plan d'investissement 2012-2023 sous le numéro 041.018.14.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire est la Bibliothèque de Genève.

Projet de délibération II: équipement en technologies de l'information et de la communication de la Bibliothèque de Genève et de son extension

En termes de technologies de l'information et de la communication, le projet soumet à l'étude les besoins suivants:

Espaces fréquentés par le public:

- automatisation partielle des transactions de prêt et de restitution de documents (bornes, armoires de prêt) ou réservation de ressources (espaces de travail – équipements informatiques);
- opportunité d'intégration de la technologie RFID (Radio frequency identification) pour l'identification et le suivi des documents;
- généralisation de la couverture par le réseau wi-fi;
- équipements informatiques spécifiques: postes de consultation, salle de formation et de conférences;
- panneaux d'informations pour le public.

Espaces professionnels:

- complément d'équipement informatique, notamment pour les ateliers (conditionnement et restauration des documents, numérisation);
- réseau local à haut débit (atelier de numérisation).

Espace de stockage:

- automatisation (partielle) de la circulation des documents;
- contrôle à distance des conditions de conservation.

Ces développements devront être compatibles avec les systèmes utilisés (notamment le progiciel Virtua) et ceux que les bibliothèques de l'Université mettront en place dans le secteur des Bastions.

La présente demande de crédit d'étude permettra de sélectionner sur appel d'offres le mandataire spécialiste pour la conduite des études en vue du dépôt d'un crédit de réalisation.

Estimation des coûts selon code CFC

<i>CFC Libellé</i>	Fr.
29 Honoraires	
298 Honoraires ingénieurs spécialistes	<u>120 000</u>
Total du crédit d'étude demandé TTC (Délibération II)	<u>120 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de juin 2012 et ne comprennent aucune variation.

Référence au 7^e plan financier d'investissement

Cet objet n'est pas prévu au 7^e plan financier d'investissement 2012-2023.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est la Direction des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (DSIC), le bénéficiaire est la Bibliothèque de Genève.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets de délibérations ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude complémentaire de 7 700 000 francs destiné au regroupement des espaces publics au rez-de-chaussée de la Bibliothèque de Genève et extension en sous-sol dans le parc des Bastions, parcelle N° 6159, feuille N° 18, commune de Genève, section Cité.

Proposition: crédits d'études pour la Bibliothèque de Genève

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 700 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 300 000 francs du crédit d'étude PR-574/3 voté le 23 juin 2008, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 120 000 francs destiné à l'équipement en technologies de l'information et de la communication de la Bibliothèque de Genève et de son extension, située promenade des Bastions, parcelle N° 6159, feuille N° 18, commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 120 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Préconsultation

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, l'autre soir, un exercice assez important du Service d'incendie et de secours (SIS) a eu lieu, qui a montré les difficultés que le SIS rencontrerait si un incendie venait à se déclarer dans la Bibliothèque de Genève (BGE), dont nous avons la responsabilité. C'est une

Proposition: crédits d'études pour la Bibliothèque de Genève

bibliothèque importante de notre région, voire d'Europe, où 55 km de livres sont aujourd'hui entassés. Il a fallu une heure pour remonter 15 m de livres incendiés et humides, déposés là pour l'occasion, de la cave sur le terre-plein de l'esplanade des Bastions. Mesdames et Messieurs, s'il fallait déplacer 55 km de livres, ce serait un travail de titan.

Nous sommes une cité universitaire, nous produisons beaucoup de livres, de revues, de travaux de diplômés et autres, et nous avons la responsabilité de faire grandir cette bibliothèque, qui connaît aujourd'hui des conditions assez déplorable. Je ne citerai qu'un cas, que j'ai vu de mes propres yeux: il existe encore des fils électriques gainés de tissu... Si nous devons remettre la bibliothèque aux normes, ce que nous vous proposons de faire avec cette proposition, nous devons aussi changer toute l'installation électrique.

Voilà ce que j'avais envie de vous dire au préalable sur les risques que nous prenons et sur les responsabilités que nous avons en matière de protection du patrimoine culturel de notre cité. Certes, aujourd'hui, nous n'avons pas les moyens d'augmenter nos dépenses et nous avons bien compris le signe donné par la commission des finances. Il faut rester à 110 millions d'investissements annuels, c'est vrai, mais nous pouvons programmer ces travaux sur le long terme.

Je vous demande donc de ne pas refuser cette proposition, mais de la renvoyer en commission, de sorte à nous donner les moyens d'étaler dans le temps ces travaux. Nous avons le temps, si j'ose dire, de faire cet investissement, qui est nécessaire pour notre municipalité et pour l'ensemble de l'agglomération. Je ne vois pas, du point de vue de l'économie des moyens, un autre lieu qui pourrait accueillir l'ensemble de cette richesse culturelle.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée par 54 oui contre 5 non (5 abstentions).

Le président. Le bureau et les chefs de groupe ont décidé que le débat serait accéléré. Un représentant par groupe a donc la possibilité de s'exprimer pendant sept minutes au maximum, en une seule intervention. Le renvoi proposé pour cette proposition est à la commission des travaux et des constructions. Je passe la parole à M. Alexandre Wisard.

M. Alexandre Wisard (Ve). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, revenons quelques mois en arrière, si vous le voulez bien. Vous vous souvenez qu'au mois de septembre dernier, dans notre ordre du jour, le Conseil administratif venait avec des propositions de crédits pour un total de 236 millions de francs. Nous avons bien compris qu'en raison des modifications survenues à la fin du

printemps au sein du Conseil administratif il n'y avait pas eu d'arbitrages et que, semble-t-il, le Conseil administratif avait décidé de tout mettre dans le pipeline en se disant qu'avec un peu de chance tout passerait.

Malheureusement, face à l'absence de choix du Conseil administratif, c'est le Conseil municipal qui doit les faire maintenant. Il y a vraiment une nécessité de trier tout ce qui nous a été envoyé: ce qui nous paraît raisonnablement important, urgent, et les autres propositions qui peuvent être décalées. Manifestement, cette proposition de crédits d'études pour un montant de près de 8 millions de francs, si elle devait être renvoyée en commission et acceptée en séance plénière, déboucherait sur des travaux que la Ville estime à 57 millions de francs. C'est aussi notre travail de faire un choix quand le Conseil administratif n'en fait pas et qu'il présente au Conseil municipal toute une flopée de projets d'investissements qui, à terme, déboucheront sur une augmentation du budget de fonctionnement. Finalement, la dette va vraiment se creuser et le Conseil municipal n'aura plus de marge de manœuvre dans son budget.

C'est pourquoi les Verts vous invitent à refuser cette proposition et demandent au Conseil administratif qu'il décale dans le temps ces crédits d'études de près de 8 millions pour la bibliothèque. Tout à l'heure, j'ai entendu le magistrat faire du catastrophisme. Le Conseil administratif aime bien nous dire, par exemple, quand il s'agit de refaire du bitume dans les parcs pour 3 millions de francs, que c'est parce que quelqu'un pourrait tomber et que c'est un problème de sécurité. Car avec la sécurité on fait tout passer...

Monsieur le magistrat, je ne savais pas qu'il y avait eu un incendie; je croyais que c'était une inondation, avec les pluies qui sont tombées ces derniers temps. Cela dit, j'entends bien qu'il y a eu des problèmes. Je rappellerai juste que nous avons renvoyé en commission le projet de construction d'un abri culturel sous Artamis, travaux qui totalisent aussi 47 millions de francs.

En faisant exploser ainsi les budgets d'investissement, faute de choix, je ne sais pas où nous allons... Ce soir, les Verts refuseront cette proposition et son renvoi en commission. Nous demandons au Conseil administratif de mettre ce dossier de côté pendant quelques années. Nous lui suggérons de trouver des partenariats public-privé, de voir aussi si le Canton serait intéressé. Mais assumer des investissements estimés à près de 57 millions de francs pour un tel objet ne nous paraît pas raisonnable.

Le président. Je tiens à saluer, à la tribune du public, M. le conseiller national Carlo Sommaruga. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Le Mouvement citoyens genevois refusera aussi cet objet pour les raisons qui viennent d'être évoquées par M. Wisard. Je

Proposition: crédits d'études pour la Bibliothèque de Genève

crois qu'il n'y a pas de pilote dans l'avion en ce qui concerne les investissements. Il faudrait faire des choix, mais aucun choix n'est fait. Tout est mis dans le pipeline, comme vient de dire mon préopinant, et adviene que pourra! Mesdames et Messieurs, à un moment donné il faut s'arrêter. Je vous invite à regarder le tableau des investissements accroché au fond de la salle: 475 millions de francs! Si on continue ainsi, on arrivera vite dans l'impasse.

Aujourd'hui, nous devons être capables de faire des choix. Le Conseil administratif n'en fait pas, c'est donc aux partis représentés au Conseil municipal d'en faire. Il faut avoir le courage de faire des choix, mais peu de partis ont ce courage car il y a toujours une bonne raison à tel ou tel investissement. Ici, celle donnée par M. le maire est une bonne raison, mais à un moment donné on ne peut plus additionner tous ces crédits, parce qu'on ne pourra tout simplement plus les financer. Nous sommes là dans la déraison et nous allons vers l'explosion de la dette.

Il faut bien se rappeler que nous ne sommes plus dans la situation où, à la fin de l'année, il y avait un boni aux comptes de 30 ou 40 millions de francs – une année, c'était même 82 millions de francs – boni qui nous permettaient largement de financer les investissements. Pour l'instant, tout cela est malheureusement fini, il n'y a plus de bénéfices permettant de financer nos investissements. Nous devons donc réduire la voilure et faire des choix.

En ce qui nous concerne, nous refuserons cet objet, car ce n'est pas une absolue priorité. Bien sûr, un incendie pourrait survenir, ce qui serait dramatique. Mais alors, soit on trouve des locaux provisoires, soit on met ces livres aux Ports francs, par exemple, cela peut être une solution. A un moment donné, il faut savoir raison garder et, malheureusement, au niveau du Conseil municipal, je ne vois pas beaucoup de prises de position. Certes, je peux féliciter M. le maire qui défend avec conviction tous ces projets, mais j'attends de lui qu'à un moment donné il sache raison garder. Or, visiblement, ce n'est pas le cas.

Pour terminer mon intervention, je ferai un petit parallèle. Certains savent ce qu'est le «paganisme»: c'est une tentative pour atteindre les divines réalités sans le secours de la raison et par la seule vertu de l'imagination. Cela s'applique tout à fait à notre maire aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle nous refuserons ce crédit... (*Remarque de M. Pagani.*) Oui, Monsieur le maire, vous avez perdu le sens des réalités, je suis désolé pour vous, il faut remettre les pieds sur terre...

Le président. Je tiens à saluer à la tribune du public M. François Lefort, député au Grand Conseil. (*Applaudissements.*)

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs, d'abord, j'ai presque eu la larme à l'œil quand notre magistrat en charge des constructions, M. Pagani,

nous a expliqué qu'il fallait changer les fils électriques pour 50 millions... Cela fait quand même un peu cher l'électricité. Ensuite, quand notre excellent collègue M. Wisard nous dit que 8 millions de francs de crédits d'étude, à la fin, aboutiront à 57 millions de travaux, j'ai pensé à la pub du chocolat Milka: «Et alors la marmotte, elle met le chocolat dans le papier d'alu...» En réalité, ce sera bien plus. Récemment, nous avons renvoyé en commission la proposition PR-981 concernant l'aménagement du périmètre de Chandieu: un montant de 5 millions avait été voté pour couvrir les frais de concours et d'étude, et la proposition finale se monte à 60 millions de francs! Ensuite, la proposition PR-979 concernant les Minoteries: rappelez-vous, Mesdames et Messieurs, la sagesse de notre conseiller administratif qui avait budgétisé cela dans le plan financier d'il y a trois ans à 20 millions de francs. Finalement, la proposition se monte à 90 millions de francs! Je pense donc que si ce soir on vote 8 millions de crédits d'études, ce n'est pas 57 millions de francs qui nous arriveront demain, mais plutôt 100 millions!

De plus, on nous dit qu'il faudra probablement un concours d'architecture pour changer l'électricité... A la fin, va-t-on nous expliquer que le magistrat a posé la question aux livres pour savoir s'ils acceptent le concours? Je pense que c'est un peu n'importe quoi.

En commission des travaux et des constructions, on nous a dit que les investissements 2013 seront plafonnés à 110 millions de francs – d'ailleurs, nous attendons avec impatience la venue de M^{me} Salerno – c'est le vœu pieu pour que notre budget tienne la route. Mais je ne sais pas comment ce sera possible, puisque non seulement il y a beaucoup plus d'investissements que prévus, mais qu'en plus les investissements ont un coût de fonctionnement et que cela nous plombera durablement. Avant de pouvoir étudier ce genre de chose, nous avons besoin d'avoir un avis clair du Conseil administratif, qui nous dise quelles sont les priorités. Pour rappel, je précise qu'il y aura encore la Nouvelle Comédie, l'ancienne Comédie, le Musée d'art et d'histoire, une multitude d'écoles et de logements, par exemple les Minoteries et Cité-Jonction, qu'on va devoir rénover. Ce sont plusieurs centaines de millions de francs d'investissement que je vois à échéance de deux à trois ans. Finalement, je remarque que la dette, qui a été réduite ces dernières années, l'a été au détriment des investissements et qu'on paie probablement ce manque d'investissements dans le passé.

Maintenant il faut dire stop! Si je dois choisir entre des logements, en l'occurrence les Minoteries, et la rénovation de la bibliothèque, je pense que le Conseil administratif doit nous donner sa priorité, parce que, grosso modo, c'est exactement notre budget d'investissements complet pour une année. Nous avons besoin d'avoir une prise de position très détaillée, avec un échéancier dans le temps de ce qui sera fait et quand, sinon cela ne fonctionnera pas. Et le plan financier que vous avez l'air de vouloir tenir, Monsieur Pagani – vous lui transmettez, Monsieur le président – où vous écrivez que les Minoteries coûteront 20 millions, il faudra juste le réviser! Nous refuserons cette proposition.

Proposition: crédits d'études pour la Bibliothèque de Genève

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). D'abord, le groupe socialiste est d'avis qu'il faut étudier les propositions avant de décider. On ne se lance pas dans une diatribe contre le Conseil administratif pour dire qu'il n'a aucune priorité, aucun programme... Un certain nombre de commissaires sont intervenus, qui sont membres de la commission des travaux et des constructions et de la commission des finances. Tout comme moi, ils ont entendu qu'un groupe d'étude sur les investissements a été mis sur pied au sein des départements et qu'aujourd'hui, effectivement, les projets sont à l'étude pour définir les priorités qu'aura à défendre le Conseil administratif. Il est donc absolument faux de dire que le Conseil administratif fonctionne au coup par coup.

Un deuxième point qu'il est important de souligner – et je pense que nous l'avons vu en commission sociale et de la jeunesse quand nous avons interrogé la magistrature sur les priorités – c'est que, pour bon nombre de ces projets, qu'on le veuille ou non, la Ville de Genève doit remplir des obligations. Quand la Ville développe un quartier – vous transmettez, Monsieur le président, à M. Genechand, qui donne toute priorité aux logements, que j'espère qu'il saura la soutenir dans les communes où son parti est majoritaire! – quand nous construisons des logements, nous devons aussi donner la priorité aux équipements. Nous avons l'obligation de construire des équipements sociaux, des écoles, mais aussi d'offrir des places de crèche, comme nous nous y sommes engagés, dans le respect de la volonté populaire, qui s'est affirmée lors de l'acceptation de l'initiative demandant une place de crèche pour chaque enfant. Ces obligations que nous devons remplir ont un coût et, qu'on le veuille ou non, on ne pourra pas s'y soustraire.

En conséquence de cela, il y a bon nombre de projets que nous devons faire. Pour le groupe socialiste, il est hors de question de mettre de côté les projets culturels sous prétexte qu'il y a d'abord le logement, ensuite peut-être des équipements, puis, très loin, la culture. Non! Pour nous, dans une ville digne de ce nom, il y a une nécessaire articulation entre tous ces niveaux. Il est hors de question de laisser tomber un des champs dont nous avons la responsabilité.

Ici, on parle des bibliothèques. Je crois que l'honnêteté intellectuelle voudrait au moins qu'on écoute les responsables de ces bibliothèques. Il s'agit quand même de la Bibliothèque publique et universitaire, qui conserve un patrimoine culturel très important de notre Ville, et cette proposition le rappelle. On ne peut pas décider que, finalement, s'il y a quelques dommages, une inondation voire un incendie, ma foi, c'est un manque de bol, parce qu'on a dû faire face à autre chose. Cela est irresponsable.

D'abord, il conviendrait d'étudier cette proposition à la commission des travaux et des constructions avant de décider que ce n'est pas la priorité des groupes qu'on vient d'entendre, le Mouvement citoyens genevois, les Verts, le Parti libéral-radical. J'ai envie de dire: mais qui êtes-vous pour décider de toutes les priorités? (*Protestations de M. Sormanni.*)

Monsieur le conseiller municipal, je m'inclus dans cette remarque, parce que je pense que nous n'avons pas les moyens aujourd'hui de connaître l'entièreté des projets que défend le Conseil administratif. Qui peut prétendre aujourd'hui qu'il a étudié de bout en bout, avec précision, en ayant connaissance de tous les éléments, le plan financier d'investissements? Je pense que le Conseil administratif et les fonctionnaires en charge peuvent donner des réponses légitimement fondées, à partir desquelles nous avons à nous prononcer en termes de priorité. Mais, en aucun cas, le groupe socialiste ne décide de la priorité, par exemple du social sur la culture, ou de la culture sur le logement, ou encore du logement sur autre chose. Il y a une nécessaire articulation entre tous les projets et nous la défendons. En conséquence de quoi, pour ce projet particulier de la bibliothèque, nous pensons que la responsabilité qui est la nôtre est au moins d'entendre les raisons qui justifient ces travaux.

Enfin, Monsieur le président, vous transmettez à M. Genecand que son ironie concernant notamment le projet d'architecture m'insupporte au plus haut point... (*Exclamations.*) Je croyais que nous avions réglé ce point en décidant que nous aurions des auditions en commission des travaux et des constructions et en commission de l'aménagement et de l'environnement. J'espère que beaucoup se souviendront du mépris affiché pour cette profession, pour cet acte de culture qu'est le projet d'architecture! (*Applaudissements.*)

M. Eric Bertinat (UDC). Je ne serai pas aussi long que M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, j'ai un œil sur la pendule, il doit me rester quatre minutes. Je retiendrai une chose que vient de dire la préopinante, à savoir qu'elle prend le parti d'étudier avant de décider. Or c'est justement l'étude qui nous pose problème et c'est un problème qui a été posé à la commission des finances il y a quelques jours, lorsque nous avons discuté du budget. La volonté de la commission des finances a été d'essayer de maîtriser les investissements, parce qu'on voit bien qu'on dérape, qu'on ne maîtrise pas cette espèce de saucissonnage qu'on nous propose à chaque projet et qui nous empêche d'inscrire dans le temps la succession de projets qu'on vote ici au parlement: 475 millions de francs votés cette année! Evidemment, cela ne veut pas dire que, pour le budget 2013, on va dépenser 475 millions, cela va s'étagier d'année en année, mais c'est ce fameux étagement qui nous pose problème. Nous avons de la peine à voir pour 2013 ce que l'ensemble des crédits votés dans ce parlement provoquera comme dépenses, et si on va rester dans l'enveloppe de 110 millions de francs.

En commission des finances, je suis intervenu pour demander d'avoir une vue générale sur l'ensemble des crédits qu'on vote, afin de savoir où on va ces prochaines années, en sachant que les recettes fiscales seront certainement en baisse et que nous aurons quelques difficultés à assurer nos dépenses. Donc, ce projet,

Proposition: crédits d'études pour la Bibliothèque de Genève

qui n'est pas un projet prioritaire, l'Union démocratique du centre le refusera, tout comme les partis qui viennent de s'exprimer avant moi, hormis les socialistes.

D'autre part, une partie des projets qui nous sont proposés ont un caractère quasi obligatoire, ainsi en va-t-il des écoles ou des crèches. Là, il va falloir mettre la main au porte-monnaie toujours en ne sachant pas très bien où on va, année après année. C'est la raison pour laquelle nous refuserons simplement cette proposition. Nous ne voulons pas l'étudier ces prochaines semaines, nous attendons d'avoir une vision beaucoup plus générale des investissements, parce que nous aurons des problèmes à les payer.

M^{me} Sandra Golay (HP). Mesdames et Messieurs, afin de ne pas faire perdre trop de temps à ce plénum, mes collègues indépendants, M^{me} Fabienne Aubry Conne et M. Sylvain Clavel, se joignent à moi pour une position commune. Nous ne soutiendrons pas cette proposition du Conseil administratif, car nos priorités vont plutôt vers d'autres projets d'investissements. Comme les préopinants, nous pensons qu'il y a d'autres priorités pour la population, que les investissements doivent baisser et que nous devrions plutôt favoriser des projets concernant le logement, tel que le projet Cité-Jonction.

M. Pierre Gauthier (EàG). D'abord, je remercie M^{me} Valiquer Grecucio pour son exposé – vous transmettez, Monsieur le président. Ensuite, mon collègue M. Tobias Schnebli vient de me souffler qu'une bibliothèque, c'est la mémoire d'une cité, et, sans mémoire, nous ne sommes plus grand-chose.

Mais il est vrai que le choix qui nous est proposé est assez cornélien quand on le replace dans un contexte plus large. D'un côté, nous devons, je crois que c'est une obligation, sauver un patrimoine absolument inestimable, et cette bibliothèque est inestimable. Mais, d'un autre côté, nous avons d'autres priorités, d'autres urgences, à savoir rénover le patrimoine immobilier comme les Minoteries et Cité-Jonction. Ce sont deux gros chantiers qui devront impérativement être faits, tout en contenant les investissements, puisqu'il semble que ce soit la volonté générale, dans des limites qui seront très difficiles à tenir. Et, évidemment, nous devons aussi investir pour construire les nouveaux logements nécessaires au développement naturel de notre ville.

En fait, ce n'est plus un choix cornélien, c'est quasiment la quadrature du cercle, et notre groupe est très partagé sur cet objet, reconnaissons-le. Une partie du groupe ne soutiendra pas cet objet et ne participera sans doute pas au vote, et une autre partie votera le renvoi en commission, parce qu'il est difficile de traiter d'un sujet sans l'avoir étudié en profondeur, ce qui est le rôle d'une commis-

sion. Il nous semble nécessaire, indépendamment du contexte idéologique et du contexte économique dans lequel nous trouvons, que la commission puisse étudier cette question, tout en prenant en compte le fait que, à un moment donné, il faudra faire des choix par rapport à des priorités. Mais nous ne pouvons pas faire de choix si nous n'avons pas une vision objective, qui sera le fruit du travail de la commission des travaux et des constructions. C'est pour cela qu'une partie de notre groupe soutiendra le renvoi dans ladite commission.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'interviens en tant que magistrat responsable de l'exploitation de cette institution patrimoniale qui est aussi une bibliothèque au sens quotidien du terme. Il faut des victimes expiatoires dans un processus politique: ce soir, c'est la Bibliothèque de Genève. Mesdames et Messieurs, j'entends bien qu'une majorité refusera le renvoi en commission et renverra l'objet au Conseil administratif; je peux comprendre vos inquiétudes sur le volume des investissements et je les partage entièrement, étant responsable d'un département qui a plusieurs gros objets ces prochaines années.

Vous demandez des choix au Conseil administratif. Il se trouve que demain, en séance, on passera en revue les arbitrages pour les prochaines années. Or je suis obligé de vous dire, car il faut arrêter de tourner autour du pot, que descendre à 150 millions de francs par année va obliger à des choix draconiens – et je ne parle même pas de 110 millions! Dès que nous aurons achevé ce processus douloureux, nous irons évidemment en commission des finances et en commission des travaux et des constructions pour vous le présenter.

Les investissements sont un paquebot qui a accéléré ces dernières années, peut-être trop, le débat est tout à fait légitime. Nous voulons le ralentir de manière raisonnable, ce qui est faisable. Mais si vous voulez le ralentir brutalement, cela ne marchera pas et on plantera le paquebot dans les récifs. Juste à titre d'indication, je dirai que, si en 2013 on ne doit dépenser que 110 millions, il est possible que non seulement on ne lance aucun des nouveaux chantiers déjà votés, mais qu'on doive même arrêter les opérations en cours. Nous vous en informerons le jour venu, car c'est évidemment notre devoir de le faire. Après, on pourra discuter des coûts de chaque investissement, mais rien n'est gratuit, Mesdames et Messieurs!

Je reviens à la BGE. J'ai eu la désagréable surprise, depuis bientôt une année et demie que je suis en fonction, de constater que la situation du patrimoine, notamment le secteur dont je m'occupe, est dans un état qui n'est pas mauvais, mais catastrophique pour la sécurité des biens et des personnes. Certes, il n'y a pas eu d'incendie ces dernières années à la BGE, on ne peut que s'en réjouir et j'ose espérer qu'on n'en aura pas, parce que je n'aimerais pas rééditer le coup de la Bibliothèque d'Alexandrie! L'exercice que mentionnait mon collègue Rémy Pagani était un exercice grandeur nature, décidé il y a un peu plus d'une année, avant que

Proposition: crédits d'études pour la Bibliothèque de Genève

j'arrive au Conseil administratif, à la suite de l'incendie du bâtiment universitaire de l'ancienne Ecole de chimie. Là, on avait constaté un manque de rodage des procédures d'évacuation d'urgence, lorsqu'il y a à la fois des personnes et des biens culturels à évacuer. C'était donc un exercice grandeur nature qui a confirmé – et la BGE n'a pas été choisie par hasard – qu'en cas d'incident grave on pourrait sauver les personnes, mais que, pour les biens culturels, ce serait une catastrophe. Certains diront tant pis, moi pas à ce stade de l'état général du patrimoine!

Nous avons un gros problème au Musée d'art et d'histoire, à la BGE et dans plusieurs de nos institutions. J'ai une longue liste d'incidents de sécurité qu'on m'a communiquée, dont certains depuis que je suis conseiller administratif. On peut donc se féliciter d'avoir eu beaucoup de chance jusqu'à maintenant, d'avoir eu des incidents sans conséquence majeure, sauf dans le cas fort regrettable de cette dame au Grand Théâtre qui est tombée du premier étage, et encore, nous ne nous en sommes pas trop mal tirés, mais elle a quand même dû faire plusieurs mois d'hôpital. Il y a une dizaine de jours, le fameux week-end où une forte pluie est tombée sur Genève, il y a eu des infiltrations d'eau substantielles dans les toits du Musée d'art et d'histoire, à l'étage des beaux-arts. Ce n'est que grâce à l'intervention urgente des équipes du musée que plusieurs toiles majeures ont pu être sauvées.

Un autre élément influence beaucoup le travail de mon collègue Rémy Pagani, ce sont les normes. M. Genecand a parlé des Minoteries. Dans ce canton, nous avons une loi magnifique, dont je ne peux que me féliciter, qui s'appelle la loi sur l'énergie. Le petit détail qui tue, c'est que si vous touchez une porte d'un bâtiment, vous devez l'assainir entièrement. C'est une excellente chose, Mesdames et Messieurs, pour les économies d'énergie, mais c'est cela qui fait aussi augmenter les coûts de manière substantielle. D'ailleurs, je demanderai qu'on chiffre cette partie-là des coûts. Si un jour je veux améliorer l'exploitation du centre sportif de la Queue-d'Arve, je devrai procéder à un assainissement énergétique complet. Le Service cantonal de l'énergie est impitoyable. J'aimerais bien qu'il soit aussi sévère avec tous les promoteurs privés...

La stratégie, Mesdames et Messieurs, nous vous la communiquerons, parce qu'il s'agira de trouver des cofinancements. C'est pour cela que je défends le partenariat public-privé pour le Musée d'art et d'histoire, ou des partenariats avec le Canton. Dans le cas de la Nouvelle Comédie et de la rénovation partielle du Grand Théâtre, je pense que ces crédits ne seront déposés qu'avec des cofinancements cantonaux. Nous sommes en train d'en discuter, mais nous n'obtiendrons pas des cofinancements sur tout et nous devons assumer la fameuse «bosse du dromadaire».

Ce soir, ce Conseil municipal refusera le crédit pour la BGE. C'est votre droit le plus strict, Mesdames et Messieurs, et c'est un signal, visiblement. Ce que nous

devrons analyser, ce sont les conséquences, pour voir si nous pouvons moduler ce crédit d'étude, le redéposer ou pas, mais nous ne pourrions pas laisser perdurer la situation actuelle. Celle-ci peut d'ailleurs générer des coûts de fonctionnement, car si à un moment donné, pour des raisons de sécurité et en vertu des clauses d'urgence de la loi sur l'administration des communes (LAC), je dois évacuer une partie des stocks de la BGE, je devrai louer des locaux à des privés et cela coûtera très cher. Je suis donc obligé de vous en informer aujourd'hui.

Je vous rappelle aussi que, dans le domaine des missions, nous assumons, pour le meilleur et le pire, des missions d'ordre cantonal en matière culturelle et sportive. Si ce parlement veut donner un signal consistant à dire qu'on n'assume plus nos responsabilités, qu'il y a d'autres priorités, il faut aussi en assumer les conséquences dans les prochaines discussions sur la fiscalité. Aujourd'hui, une des raisons qui sous-tendent la péréquation existante et la fiscalité telle qu'elle est conçue dans ce canton, c'est notamment l'existence de ces missions-là. Ce n'est donc peut-être pas le moment de donner des signaux qui montreraient qu'on peut se retirer de ces missions.

Je prends acte de l'insatisfaction du parlement sur les investissements. Nous viendrons dans les commissions concernées parler des investissements en général, car je comprends que cela vous préoccupe, Mesdames et Messieurs. Mais à la BGE il y a un enjeu de sécurité qui est grave et sérieux. Le Conseil administratif analysera les conséquences de votre refus et vous les communiquera. Mais il est fort probable qu'on doive prendre des mesures urgentes et coûteuses, et je tenais à ce que cela soit dit. (*Applaudissements.*)

M. Alexandre Wisard (Ve). Je ne peux pas laisser passer ce chantage à la sécurité. C'est pénible – il y a d'autres choses pénibles d'ailleurs... Le chantage à la sécurité que M. Kanaan vient de faire à ce Conseil municipal, vous l'avez entendu comme moi. M. Kanaan était très attentif et perspicace, il s'est rendu compte...

Le président. Monsieur Wisard, soyez bref, car je vous ai donné la parole par erreur. Il reste encore un groupe qui n'a pas pris la parole.

M. Alexandre Wisard. Monsieur le président, je peux terminer, car je n'ai pas encore parlé sept minutes et je peux intervenir deux fois...

Le président. Non, je suis désolé, Monsieur Wisard, c'est sept minutes et une personne par groupe. (*Protestations.*) Je passe la parole à M. le maire Rémy Pagani.

Proposition: crédits d'études pour la Bibliothèque de Genève

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, l'instant est important. Je me souviens de la ferme de la villa La Grange, dont vous aviez refusé la rénovation, il y a de cela sept ou huit ans. Comme vous le savez, en refusant un projet, celui-ci reviendra, à moins que vous donniez un signe contraire.

Mais parlons de la réalité. Tout à l'heure, M. Buschbeck a demandé l'urgence pour traiter le rapport PR-961 A qui concerne le remplacement de gazons synthétiques pour plus de 2 millions de francs. J'ai aussi été interpellé par le Parti libéral-radical, parce qu'il y a une fuite dans un de nos bâtiments qui est due à un entretien défaillant. La réalité, Mesdames et Messieurs, c'est que nous devons entretenir notre patrimoine et, en même temps, nous devons mettre à la disposition de la collectivité qui grandit un certain nombre d'infrastructures adaptées.

J'ai pris en charge ce département il y a un peu plus de cinq ans. Monsieur Genecand, vous avez raison quand vous dites que nous n'avons pas fait suffisamment d'investissements ces dernières années. Depuis, bon an mal an, nous étions à 130 millions de francs et nous allons arriver à la fin de cette année à 150 millions de francs. Pour autant, je n'ai pas vu de déficit aux comptes. Au contraire, nous allons faire un boni en 2012 et cela en ayant voté des amortissements complémentaires. Nous ne sommes donc pas dans une situation catastrophique, Mesdames et Messieurs, nous sommes dans une situation où il faut être prudent.

Cela dit, j'ai bien compris votre demande. Plus de 600 lignes d'investissements ont été scannées par les services de l'administration et, demain matin, 130 de ces lignes feront l'objet d'un arbitrage. Nous allons rayer ou déplacer, par exemple, la ferme Menut-Pellet, les réservoirs du bois de la Bâtie et autres. Mais, Mesdames et Messieurs, je crois qu'il n'est pas de bonne politique, au motif qu'on a envie de donner un coup de semonce, de renvoyer ce projet-là plutôt qu'un autre à son expéditeur. En l'occurrence, l'expéditeur est M. Sami Kanaan, puisque je ne suis qu'un prestataire de services au service des autres magistrats et de l'administration.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de rester sereins dans ce débat, car donner des coups de semonce n'est pas une bonne politique. Nous avons mis en route le paquebot pour reprendre l'ensemble des investissements – ce qui n'avait pas été fait – et mettre à disposition des infrastructures adaptées, comme le Grand Théâtre ou la Nouvelle Comédie. Je pense qu'il faut rester raisonnable, mais nous avons les moyens de maîtriser ces investissements. Cela dit, je prendrai acte de votre volonté et on fera avec, comme d'habitude!

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est refusé par 43 non contre 19 oui (2 abstentions).

Le président. Cette proposition est donc, de fait, refusée...

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Le président. L'apéritif qui était prévu au Palais Eynard avec les élèves de l'Ecole de culture générale Henry-Dunant et du Centre de la transition professionnelle aura lieu ici, dans la salle des pas perdus. Je vous souhaite un excellent appétit. Nous reprendrons à 20 h 45.

Séance levée à 19 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2746
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2746
3. Questions orales	2749
4. Pétitions.	2769
5. Projet de délibération du 31 octobre 2012 M ^{mes} Anne Moratti, Sarah Klopmann, M. Mathias Buschbeck, M ^{mes} Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Julide Turgut Bandelier, MM. Julien Cart, Yves de Matteis, M ^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Alexandre Wisard, Alain de Kalbermatten, Jacques Pagan, Alberto Velasco, M ^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Daniel Sormanni, Olivier Fiumelli, Adrien Genechand et Carlos Medeiros: «Pour lutter contre la pénurie de logements: développons les coopératives d’habitation en Ville de Genève» (PRD-55).	2771
6. Proposition du Conseil administratif du 27 juin 2012 en vue de l’ouverture de deux crédits d’études pour un montant total de 7 820 000 francs, soit:	
– un crédit d’étude complémentaire de 7 700 000 francs destiné au regroupement des espaces publics au rez-de-chaussée de la Bibliothèque de Genève et extension en sous-sol dans le parc des Bastions, parcelle N° 6159, feuille N° 18, commune de Genève, section Cité;	
– un crédit d’étude de 120 000 francs destiné à l’équipement en technologies de l’information et de la communication de la Bibliothèque de Genève et de son extension, située promenade des Bastions, parcelle N° 6159, feuille N° 18, commune de Genève, section Cité (PR-982)	2774
7. Propositions des conseillers municipaux	2796
8. Interpellations	2796
9. Questions écrites	2796